

Armée & Défense

Réserve et Nation

Gloire au drapeau français, gloire à la France
Gloire à tous ses enfants, gloire à leur vertu
Leur drapeau emblème de défiance
Doit être toujours et quand même défendu.

Qu'est-il advenu du rôle social de l'officier ?

Janvier - juin 2022 - 102^e année - n° 182/4



RENCONTRE

Yong-Man-Kwon, peintre officiel des armées

SOUS LA LOUPE

Légion étrangère : une devise centenaire

SUR LE TERRAIN

La 10^e Cie de réservistes du 8^e RPIMA

-J.K.-

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© COLLECTION PARTICULIÈRE ET © DR

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES⁽¹⁾**
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
delegue.general@unor-reserves.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :
LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR
president@unor-reserves.fr

Rédacteur en chef :
Lionel Pétillon
redacteur.chef@unor-reserves.fr

Abonnements :
CNE (er) Yves Dalmasia
Tél. : 01 43 47 40 16
comptable@unor-reserves.fr

Publicité :
LCL (R) Jean Giacomazzo
Tél. : 07 85 11 46 67
delegue.general@unor-reserves.fr

Dépôt légal :
1^{er} et 2^e trimestres 2022
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**
Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial
Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

- 6 Actualités**
- Les effectifs des officiers d'active pour 2022
 - Une passerelle vers l'insertion
 - Les ordres et décorations du Pdt Hollande au musée
 - Une médaille d'honneur de l'engagement ultramarin
 - *In memoriam*

10 Actualités internationales

- La coopération franco-allemande

12 Sous la loupe

- Légion étrangère : une devise centenaire

15 Dossier

- L'officier, un cadre dans la société ?
- La place de l'officier de réserve



© Collection particulière

■ Interview :
l'officier
selon le
maréchal
Ferdinand
Foch

À l'attention de tous les abonnés à la revue *Armée et Défense*

Un magazine « spécial centenaire » se substituera à la revue du mois d'avril. Chaque abonné recevra ce tirage unique. Compte tenu de la densité des informations traitées, cette diffusion est décalée de quelques semaines. Merci de votre fidélité et de votre compréhension.

26 Sur le terrain

- La 10^e Cie du 8^e RPIMa

30 Associations territoriales

- Le mot du colonel (R) Philippe Montalbot, 1^{er} vice-président
- ACR d'Avesnes-sur-Helpe : Transavesnoise, édition 2022
- UNOR Anjou : Rallye lycéen, une première
- UNOR Nouvelle-Calédonie : La JNR à Nouméa
- UNOR PACA : Trois jours pour les associations
- UNOR Béthune : Une AG sous le signe du centenaire

36 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec Yong-Man-Kwon, peintre officiel des armées
- Lu pour vous

46 Patrimoine

- Hommage au cinéaste et réserviste Jacques Perrin

47 Questions parlementaires

49 Courriers des lecteurs

ACTIVITÉS

1^{er} & 2^e TRIMESTRE 2022

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

05 MAI

21 mai Commémoration du centenaire de l'UNOR à Sampigny Nubécourt (région UNOR Lorraine).

07 JUILLET

3 juillet Commémoration du centenaire de l'UNOR à Les Chapieux (région UNOR Savoie).

11 NOVEMBRE

17 novembre Journée de clôture du centenaire de l'UNOR à l'École militaire (Paris).

18 novembre Conseil d'administration de l'UNOR à l'École militaire (Paris).

REDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12

[LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

Les activités du premier semestre de cette année ont débuté avec les cérémonies du centenaire de l'UNOR, et quelque fois même un peu avant la date historique du 22 mai !

L'implication et les efforts des Régions UNOR et de leurs AOR qui se sont investies dans les cérémonies du centenaire, renforcent l'Union. Fidèle à son principe « Servir », Armée & Défense leur dédiera plusieurs pages. Vous observerez que l'esprit d'engagement n'est pas une question d'âge mais la qualité de l'implication personnelle et la volonté d'aller de l'avant.



2022 est l'année de la relève, d'abord de ceux dont la santé leur a permis de surmonter les deux dernières années, et de renouer avec les projets associatifs, pédagogiques, mémoriels. Avec le Bureau national, je m'associe pleinement à la douleur des familles endeuillées ainsi qu'à celle de leurs associations.

L'esprit de résilience, auquel s'est joint l'esprit de vigilance, permet cette relève des corps.

2022 est l'année de la relève, celle du rayonnement de nos valeurs et de notre implication patriotique. Car aucun de vous n'a « raccroché » sa motivation à travailler au service de la France et des Français, des armées, de l'UNOR afin de renforcer l'esprit de Défense. L'élan des bonnes volontés ne s'est pas tari car des demandes d'intégration à l'UNOR arrivent fréquemment au siège. Depuis cinq ans, je vous demande un recrutement plus fort, plus intense, plus lisible et vous y travaillez dans les régions.

Les présidents des associations locales et nationales savent accueillir, c'est important, ils savent intéresser nos *ab initio* ce qui est essentiel. Cette relève ce sont vos nouveaux membres, et vous nous en parlerez à la prochaine assemblée générale, comme un cadeau au centenaire de l'UNOR : vous avez fait preuve de responsabilité individuelle et collective, je vous félicite.

2022 est l'année de la relève, celle de ces jeunes Français qui posent des questions à nos célébrations du centenaire. Nous nous rencontrons plus souvent : nous parlons de vos ambitions, de vos intentions. Certains sont inquiets et en recherche de repères ; l'UNOR est prête à vous aider et attend que vous lui disiez ce que vous en attendez. L'attraction concrète que nous déployons, permet de diffuser notre esprit d'engagement sans retenue, par des activités soutenues, sans oublier la cohésion avec les familles :

Unir les associations impliquées au profit des réserves, en renforçant la volonté de servir.

Nouer des contacts plus étendus avec le commandement, les DMD, les élus.

Organiser des activités, faire adhérer les réservistes citoyens, les militaires des autres grades, notamment ceux qui n'ont aucun tissu associatif. Ouvrons-leur notre porte !

Rassembler nos concitoyens, les étudiants comme les scolaires, pour transmettre les valeurs de l'engagement de réserviste, de citoyen deux fois.

Nous avons la chance d'être de vrais réservistes interarmées, et je continue de tout mettre en œuvre pour que nos associations se dynamisent et marchent ensemble vers un même objectif.

Le centenaire de l'UNOR procure les moyens de se définir pour les prochaines années, de renforcer la cohésion de notre institution sur le territoire national, dans un esprit de défense partagé par le plus grand nombre et incarné par certain.

Je remercie chaleureusement les régions UNOR : Pays de la Loire (Angers), Auvergne (Clermont-Ferrand), Bretagne (Saint-Cyr Coëtquidan), Île-de-France (Mont-Valérien), Midi-Pyrénées (Toulouse), Lorraine sur la tombe de notre fondateur Raymond Poincaré, et Rhône-Alpes (Les Chapieux), ainsi que les membres des associations pour l'organisation des commémorations à ce jour et celles qui auront lieu jusqu'à la clôture le jeudi 17 novembre à Paris. ■



INTERACTIVITÉ avec votre revue

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>

LES 3^e ASSISES de la réserve citoyenne Terre (RCIT) se sont tenues le 10 mai à L'École militaire en présence du CEMAT, le général d'armée Pierre Schill. L'armée de terre compte plus de 2 200 réservistes citoyens.

ESPRIT DÉFENSE : à découvrir au sommaire du n° 3 (Printemps 2022) de la nouvelle revue du ministère des Armées : un dossier consacré à la réserve opérationnelle.

LA MARINE nationale a intercepté, en 2021, 44,8 tonnes de drogue en Polynésie française, aux Antilles dans le golfe de Guinée et dans l'Océan indien, soit l'équivalent d'environ 2 Mds d'euros. Il s'agit d'un record par rapport à 2020 (8,6 tonnes) et 2019 (16 tonnes).

L'EMPT, l'École militaire préparatoire technique, a été inaugurée en début d'année à Bourges. Elle formera dès septembre prochain une partie des futurs sous-officiers techniciens spécialistes pour la maintenance et la mise en œuvre des équipements Scorpion et de dernière génération.

LES QUATRE PREMIERS véhicules blindés multi-rôles légers (VBMR-L) *Serval* du programme *Scorpion* ont été livrés le 5 mai 2022 au Centre d'appui de préparation au combat interarmes – 51^e régiment d'infanterie (CAPCIA-51^e RI) à Mourmelon (Marne). Au total, 978 *Serval* devraient être livrés à l'horizon 2030, dont 70 exemplaires cette année. Le *Serval* complète la flotte des véhicules blindés *Griffon*, *Jaguar* et MEPAC du programme SCORPION.

ACTUALITÉS

NOMINATIONS, PROMOTIONS

LES EFFECTIFS DES OFFICIERS D'ACTIVE

L'Arrêté du 10 décembre 2021 a fixé pour l'année 2022 les plafonds des effectifs des militaires appartenant à certains corps d'officiers dans l'active.

L'Arrêté du 10 décembre 2021 a fixé pour l'année 2022 les plafonds des effectifs des militaires appartenant à certains corps d'officiers dans l'active.

Les plafonds des effectifs d'officiers généraux et des personnels militaires de rang correspondant relevant de l'état-major des armées sont fixés comme suit :

- 167 généraux de division, vice-amiraux,
- 212 généraux de brigade, contre-amiraux,

Les plafonds des effectifs d'officiers et des personnels militaires de rang



Fourreau d'un officier greffier principal de la justice militaire.

correspondant relevant de l'état-major des armées sont fixés comme suit :

- 1 850 colonels, capitaines de vaisseau,
- 5 165 lieutenants-colonels, capitaines de frégate,
- 5 240 commandants, capitaines de corvette,
- 9 604 capitaines, lieutenants de vaisseau,
- 5 581 lieutenants, enseignes de vaisseau de 1^{re} classe,
- 1 701 sous-lieutenants, enseignes de vaisseau de 2^e classe

SANTÉ ET JUSTICE

Les plafonds des effectifs des praticiens des armées sont fixés

comme suit pour l'année 2022 :

- 54 praticiens chef des services hors classe,
- 107 praticiens chef des services de classe normale,
- 1 099 praticiens en chef,
- 671 praticiens principaux,
- 792 praticiens et internes

Les plafonds des effectifs d'officiers relevant de la direction des affaires juridiques (service de la justice militaire) sont fixés comme suit :

- 1 officier greffier en chef,
- 8 officiers greffiers principaux,
- 15 officiers greffiers de 1^{re} classe,
- 10 officiers greffiers de 2^e classe. ■

LA DRSD S'ÉTOFFE

Les effectifs de la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD) ont augmenté de 50% depuis 2015. Plus de 200 nouveaux agents doivent être recrutés d'ici à 2025.

La DRSD travaille à protéger le pays contre les menaces à l'encontre de la sécurité des militaires et de l'industrie de défense. Le Service a pour cœur de métier la contre-ingérence (CI) défense.

ACTUALITÉS

EXPÉRIMENTATION

UNE PASSERELLE VERS L'INSERTION

Les ministères de la Justice et des Armées ont lancé fin 2021 une expérimentation au profit de jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse.

Cette expérimentation fait suite à un accord signé le 27 juillet 2021 entre les deux ministères. Dans ce cadre, un parcours d'inspiration militaire (PIM) est expérimenté à Coëtquidan (Morbihan) avec pour objectifs de remobiliser les jeunes issus du Centre éducatif renforcé (CER) d'Évreux (Eure) autour de valeurs fortes pour la vie en société.

En partenariat avec l'association IRVIN, constituée notamment d'anciens militaires, ce parcours propose une période de rupture et d'immersion de quatre semaines en pleine nature. Ce stage de pratique intensive d'activités militaires mêle marches, bivouacs, secourisme et chantier de génie écologique. Il est suivi par une semaine de découverte du monde militaire et de visite d'unités des Armées.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SE RECONSTRUIRE

Un accompagnement à l'insertion professionnelle est proposé aux jeunes afin de les orienter vers les métiers civils et militaires ou vers la préparation du titre professionnel d'ouvrier de génie écologique qui offre des garanties d'embauche.

En plus du parcours, le protocole vise également à créer des passerelles vers la découverte des métiers des Armées, du service militaire volontaire ou adapté (SMV ou SMA) et du service national universel (SNU).

Il s'appuie notamment sur le plan « Ambition armées-jeunesse » lancé en mars 2021 par le ministère des Armées à destination des 13-25 ans, pour contribuer à la construction d'une citoyenneté active et à l'insertion des jeunes les plus en difficulté.

Le partenariat prévoit enfin de développer l'exécution au sein d'unités des armées et de la gendarmerie de travaux d'intérêt général (TIG), de travaux non-rémunérés et de stages par les mineurs ayant commis des actes de délinquance. ■

Source : ministère de la Justice et ministère des Armées

LE C160 TRANSALL a pris sa retraite du service opérationnel de l'AAE le 20 mai dernier sur la base 105 d'Évreux. Le fameux avion de transport avait débuté sa carrière en 1970.

LA SOCIÉTÉ française Flying Eye fournira aux militaires français des micro et nano drones.

50 000 APPONTAGES ont été réalisés sur le porte-avions Charles de Gaulle depuis son entrée en service en septembre 2000.

LES GALONS DE LA BD

Pour la 2^e édition des Galons de la BD (prix de la bande dessinée du ministère des Armées), et parmi plus de 90 ouvrages issus de 25 maisons d'édition, le jury a décerné le 10 mai dernier :

- le Grand Prix à Jean-David Morvan et Madeleine Riffaud pour *Madeleine Résistante - Tome 1* (éd. Dupuis),
- le Prix Histoire à Jean Dytar pour *#J'accuse... !* (éd. Delcourt),
- le Prix jeunesse à Dragan Paunovic et Jean-Pierre Pécau pour *L'insurgée de Varsovie* (éd. Delcourt).

Le jury a également adressé une mention spéciale à Lilas Cagnet et Olivier Jouvray pour *Bob Denard : le dernier mercenaire* (éd. Glénat).

À noter que des élèves de treize Classes défense et sécurité globale (CDSG), venant de diverses régions académiques avait été sollicités pour choisir le lauréat du Prix Jeunesse créé cette année.



UN SMV À MARSEILLE

Le Service militaire volontaire (SMV) a ouvert une nouvelle antenne à Marseille au début de l'année 2022. Les bâtiments du quartier Rendu, en cours de rénovation, doivent accueillir à l'automne prochain une centaine de premiers volontaires, principalement issus de Marseille, actuellement dispatchés dans d'autres centres du SMV.

LE RAPPORT sur le moral de la réserve opérationnelle de l'armée de terre pour l'année 2021 a été adressé au CEMAT au mois de mai par le GDI Patrick Poitou, délégué aux réserves de l'armée de terre. Il synthétise les avis des réservistes. Mesuré à 4,88/6, il se maintient à un niveau satisfaisant selon le communiqué du ministère des Armées.

LES CYRARDS vainqueurs de l'émission *La France a un incroyable talent* diffusée sur M6 fin 2021, ont remis en mars dernier un chèque de 100 000 euros aux associations de soutien aux blessés et familles de soldats morts pour la France.

LE SGA, Secrétariat général pour l'administration, fête ses 60 ans en 2022.

LES GREFFIERS MILITAIRES

Les greffiers militaires regroupent deux corps distincts : les officiers greffiers et les sous-officiers greffiers du service de la justice militaire. C'est le plus petit service commun des armées puisqu'il comptera, à terme, 30 officiers et 50 sous-officiers.

En temps de paix, les greffiers militaires exercent leurs missions dans les juridictions de droit commun spécialisées en matière militaire (huit en métropole et une outre-mer), les états-majors, en administration centrale et au dépôt central des archives de la justice militaire.

En temps de guerre, les greffiers militaires ont vocation à armer les tribunaux militaires éventuellement rétablis.

ACTUALITÉS

PRESTIGE

DES DÉCORATIONS AU MUSÉE

L'ancien Président François Hollande a fait don au musée de la Légion d'honneur de ses décorations reçues pendant son quinquennat.

L'exceptionnel don de l'ancien président de la République François Hollande permet au musée de conserver en propre dans ses collections l'ensemble complet d'un président de la V^e République.

Cet ensemble est composé de 40 ordres et décorations différents provenant de tous les continents : 17 de pays européens, 6 de pays d'Asie et du Moyen-Orient, 9 de pays africains et 8 de pays du continent américain.

d'Orange Nassau et du Lion néerlandais (Pays-Bas) de Paul Doumer, le collier du Mérite de l'Équateur de René Coty, le collier de Chakri (Thaïlande), l'ordre de la Rédemption africaine (Libéria) et l'ordre du Chrysanthème (Japon) de Félix Faure et les insignes du Lion de Norvège d'Émile Loubet.

GRAND'CROIX DU MÉRITE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Par ailleurs, quelques importants dépôts sont venus depuis quelques années compléter ce fonds tels la grand'croix de l'ordre national du Mérite du général De Gaulle (dépôt du musée de l'ordre de la Libération), une grande partie des insignes d'Albert Lebrun (dépôt de ses descendants), le collier de la Toison d'or (Espagne) remis à Gaston Doumergue puis à Nicolas Sarkozy (dépôt de l'actuel bénéficiaire), les insignes de chevalier de l'ordre de l'Éléphant (Danemark) d'Emmanuel Macron (dépôt de la présidence de la République) ou encore l'ensemble des décorations de Sadi Carnot (dépôt du musée des Beaux-arts de Dijon). ■

Source : Musée de la Légion d'honneur



© Musée de la Légion d'honneur

Trois des 40 ordres et décorations du Président François Hollande.

QUELQUES DONNÉES ET DÉPÔTS

Jusqu'à présent seuls quelques rares insignes de provenances présidentielles avaient été offerts au musée ou acquis au fil des années : le collier de Saint-André (Russie) de Raymond Poincaré, les insignes du Christ (Portugal),

SIX RÉGIMENTS DÉCORÉS

Six régiments de la 2^e brigade blindée (2^e BB) ont été décorés de la croix de la Valeur militaire au début du mois d'avril pour leurs faits d'armes en République centrafricaine durant l'opération Sangaris, entre 2013 et 2016 : 92^e RI, 16^e BCP, RMT, 12^e RC, 501^e RCC, 40^e RA.

ACTUALITÉS

CHANCELLERIE

LA MÉDAILLE
DU SMA

Le ministre des Outre-mer a annoncé début février la création de la médaille d'honneur de l'engagement ultramarin notamment. Elle est notamment destinée au personnel du SMA.

La médaille d'honneur de l'engagement ultramarin (MDEU), a vu le jour par un décret publié au Journal Officiel ce 9 février 2022. Selon le ministère, « cette médaille – avec ses trois échelons bronze, argent et or – est destinée à mettre à l'honneur les personnes s'étant distinguées par leur engagement personnel au service des Outre-mer. Elle a notamment vocation à récompenser ceux qui, forts de mérites exceptionnels, servent au quotidien ces territoires, ainsi que les volontaires les plus méritants du Service militaire adapté (SMA), principal dispositif d'insertion socio-professionnelle à destination des jeunes en Outre-mer. »

Le ministère indique par ailleurs qu'il « n'existait pas, jusqu'à présent, de titre honorifique spécifique destiné à valoriser cet engagement. »

700 RÉCIPENDIAIRES EN 2022

Le ruban de cette nouvelle médaille est large de 36 mm. Il est de couleur blanche compor-



Médaille d'honneur
de l'engagement
ultramarin, échelon or.

tant des chevrons bleu indigo et bleu outre-mer assorti d'une bélière couleur bronze. Le ruban de la médaille à l'échelon argent aux mêmes couleurs est assorti d'une bélière en métal de couleur argent agrémenté d'un liseré blanc de trois millimètres. Le ruban de la médaille à l'échelon or aux mêmes couleurs est assorti d'une bélière en métal de couleur or agrémenté d'un liseré jaune de trois millimètres.

Le module de 36 mm de diamètre porte à l'avant l'effigie d'une Marianne avec les mentions République française et Ministère des Outre-Mer. Le revers quant à lui porte un planisphère.

Le contingent annuel de médailles d'honneur de l'engagement ultramarin, à titre normal, est fixé à 700 pour l'échelon bronze. La première promotion (arrêté du 17 mars 2022) a récompensé nombre de personnel du SMA ainsi que des personnes de la société civile (préfets, élus, journalistes, chefs d'entreprises, associatifs, artistes...). ■



LES MARINS peuvent désormais passer leurs commandes d'habillement de service courant depuis le portail e-Habillement. Remplaçant Comh@bi, cette nouvelle application est accessible via smartphone, tablette ou ordinateur.

À noter que les effets spéciaux, les besoins urgents d'effets techniques ou courants, ainsi que les effets non disponibles sur le portail resteront cependant délivrés au comptoir par les salons habillement.

43 FEMMES étaient officiers généraux dans les armées (8,48% des OG) en 2021 et seront 49 en 2022. Parallèlement, le taux de féminisation des armées est passé de 15,8% en 2018 à 16,5% en 2021. Le taux de femmes projetées en Opex est passé de 8% en 2018 à 9,5% en 2021.

LE DRAPEAU du 35^e RI porte une nouvelle inscription (la 11^e !) dans ses plis depuis mars dernier, *Belfort 1870-1871*, en l'honneur des soldats du 35^e régiment de marche ayant concouru à la défense de Belfort il y a 151 ans.

LE RCMN, Rugby club de la Marine nationale, a enregistré une double victoire historique en mars dernier en remportant la victoire chez les femmes sur le score de 34 à 7 face à la *Royal Navy* britannique lors du fameux *crunch*, et 33 à 7 chez les hommes.

IN MEMORIAM

Le brigadier **Alexandre Martin**, 24 ans, du 54^e régiment d'artillerie, a succombé à ses blessures après une attaque au mortier la plateforme opérationnelle désert (PfOD) de Gao, au Mali (opération *Barkhane*) le 22 janvier 2022.

L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.

LA BELGIQUE, dans le cadre de sa remontée en puissance militaire, a commandé neuf systèmes d'artillerie français à longue portée CAESAr de nouvelle génération (NG) pour un montant de 62 M€, livrables en 2027. Cette commande vient s'ajouter aux 82 véhicules blindés multirôles (VBMR) Griffon et de 60 engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) Jaguar déjà commandés en 2018, pour un montant de 1,5 Md€.

ONU : Treize opérations de maintien de la paix de l'ONU sont actuellement en cours sur un total de 71 déployées depuis 1948.

ONUST, l'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) est la première opération de maintien de la paix et la plus ancienne en cours (29 mai 1948) créée par l'ONU. Sa mission consiste à observer et maintenir le cessez-le-feu et les accords généraux d'armistice conclus entre Israël, l'Égypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie à la suite de la guerre israélo-arabe de 1948.

SOUTIEN AMÉRICAIN À L'UKRAINE

L'aide américaine aux forces ukrainiennes s'est traduite à la mi-mai et depuis l'ouverture du conflit par plus de 450 vols militaires et civils. Le fret acheminé principalement vers l'Allemagne et la Pologne était notamment composé de 90 canons de 155 mm M777 et 183 000 munitions correspondantes, de plus de 8 700 armes individuelles, de 75 000 gilets de protection, 19 500 systèmes anti-blindage...

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

ALLEMAGNE

LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE

Près de 60 ans après la signature du Traité de l'Élysée (22 janvier 1963) destiné à réconcilier la France et la République Fédérale d'Allemagne, qu'en est-il des doctrines militaires communes poursuivies selon le Traité ?

La coopération militaire franco-allemande s'est fortement structurée depuis 1963 et son périmètre d'action considérablement ouvert. Ainsi, le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS) réunit régulièrement le président de la République et le Chancelier allemand avec leurs ministres de la Défense et des Affaires étrangères et leurs chefs d'état-major des armées.

DES UNITÉS, DES ÉCOLES, DES FORCES, UN INSTITUT...

Cette coopération se traduit sur le terrain par un certain nombre d'institutions communes :

- La **BFA** (Brigade franco-allemande), projet phare d'intégration au niveau des armées de terre, a été créée en 1989. Il s'agit d'un outil opérationnel à l'expérience confirmée, fort d'un effectif de 5 500 soldats. Les unités de la BFA sont aptes à intervenir aussi bien au profit de l'UE que de l'OTAN dans des opérations de stabilisation comme dans des conflits de haute intensité.
- L'**Eurocorps** a été créé en 1992 pour renforcer les liens stratégiques entre les deux pays. Outre la France et l'Allemagne, il compte aujourd'hui quatre autres nations : Belgique, Luxembourg, Espagne, Pologne (depuis début 2022). Il peut être engagé dans différents cadres multilatéraux, notamment de l'UE et de l'OTAN.
- L'**EFA** (École franco-allemande du Tigre) assure la formation des équipages français et allemands sur le système d'armes commun Tigre (hélicoptère de reconnaissance et d'attaque de conception franco-allemande).



Inauguration des nouveaux bâtiments de l'escadron de transport binational C130J sur la base aérienne 105 d'Évreux, en mars 2022.

Composée de plus de 300 personnels français et allemands, l'EFA forme chaque année plus de 70 stagiaires de chaque pays tant en France qu'en Allemagne : au Luc (Var) pour le pilotage et la formation tactique, et à Fassberg pour la formation technique.

- La **FNFA** (Force navale franco-allemande), créée en 1991, est une force de réaction rapide non permanente, capable de combiner des moyens français et allemands.
- Le **CFAA** (Centre de formation à l'appui aérien) de Nancy, ou Centre de formation franco-allemand de contrôleurs aériens avancés, est une unité de l'armée de l'air et de l'espace. Elle forme les futurs spécialistes de l'appui aérien au profit des trois armées de nos deux nations. Cette unité interarmées et interalliées est accréditée par l'OTAN. Elle dispense son enseignement en langue anglaise. Unique école pour les deux pays, le CFAA contribue également à l'armement des postes de spécialistes de l'intégration aéroterrestre en opérations comme en exercice, en métropole et à l'étranger.

■ **L'ISL** (Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis) est un établissement binational exploité en commun sur la base d'une Convention signée en 1958. Il a pour mission d'effectuer des recherches et des études scientifiques et techniques fondamentales pour les domaines de défense et sécurité.

Signalons également des initiatives ayant trait aux personnels. Ainsi, chaque année, entre un et cinq élèves officiers de l'armée de terre ou de la marine nationale débutent le cursus de formation initial correspondant de l'autre pays. Par ailleurs, des officiers des deux pays sont amenés à exercer une fonction opérationnelle au sein des services du pays hôte.

VERS UN NOUVEL AVION ET UN NOUVEAU CHAR

Du point de vue capacitaire, la coopération franco-allemande se met aussi en action notamment au profit de l'armée de l'air et de l'espace d'une part, et de l'armée de terre d'autre part.



© DR **Bundeswehr**

■ Le **SCAF** (Système aérien de combat du futur) a été initié en juillet 2017 lors du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS). Les deux pays ont ainsi convenu de développer un système de combat aérien européen (en ang. : *New Generation Weapon System within a Future Combat Air System* - NGWS-FCAF) pour remplacer leurs flottes actuelles d'avions de combat (Rafale, Mirage 2000, Tornado, Eurofighter) à l'horizon 2040. Depuis, l'Espagne a rejoint ce programme dont le coût est estimé entre 50 et 80 Md€ sur les plans technologique et industriel. Un démonstrateur devra être prêt à voler à l'horizon 2027.

■ Le **MGCS** (*Main ground combat system* ou, en français, Système Principal de Combat Terrestre) est un projet débuté en 2012. Il s'agit de développer un char de combat qui remplacerait, à horizon 2035, le Leopard 2

RAPPROCHEMENTS ET PROJETS COMMUNS

Extrait du Traité de l'Élysée (chapitre II. Programme, B. - Défense) :

1. - Les objectifs poursuivis dans ce domaine seront les suivants :

- 1. Sur le plan de la stratégie et de la tactique, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes. Des instituts franco-allemands de recherche opérationnelle seront créés.

- 2. Les échanges de personnel entre les armées seront multipliés ; ils concerneront en particulier les professeurs et les élèves des écoles d'état-major ; ils pourront comporter des détachements temporaires d'unités entières. Afin de faciliter ces échanges, un effort sera fait de part et d'autre pour l'enseignement pratique des langues chez les stagiaires.

- 3. En matière d'armements, les deux Gouvernements s'efforceront d'organiser un travail en commun dès le stade de l'élaboration des projets d'armement appropriés et de la préparation des plans de financement. À cette fin, des commissions mixtes étudieront les recherches en cours sur ces projets dans les deux pays et procéderont à leur examen comparé. Elles soumettront des propositions aux ministres qui les examineront lors de leurs rencontres trimestrielles et donneront les directives d'application nécessaires.

dans l'armée allemande et le Leclerc dans l'armée française.

■ L'**escadron** de transport binational C-130J, officiellement créé le 1^{er} septembre 2021, est installé sur la base aérienne 105 d'Évreux (l'Eure). Cet escadron répond à un besoin capacitaire partagé et a aussi pour objectif d'intégrer des avions allemands dans une unité française avec des capacités communes, pour se porter mutuellement assistance en cas de crise. L'escadron atteindra sa pleine capacité en 2024 avec dix appareils et 260 militaires et civils. ■

Source : ministère des Armées.



LE JAPON et la France ont décidé en janvier dernier de renforcer la collaboration entre les deux pays notamment en matière de sécurité et de défense.

« Ils ont exprimé leur volonté de poursuivre leur coopération étroite sur les questions régionales (notamment dans l'espace indopacifique) », a indiqué le MINARM.

L'US ARMY a commandé à l'industriel français Thales une « solution de radio logicielle sécurisée destinée à moderniser le parc actuel de l'US Army », autrement dit une évolution de la radio tactique logicielle flexible et sécurisée AN/PRC-148 IM-BITR qui remplacera le parc de radios R/T1523.

L'OTAN a célébré le 5^e anniversaire du déploiement du dispositif de présence avancée renforcée (*enhanced Forward Presence* - eFP) en Estonie.

LA BUNDESWEHR envisage de se doter dès 2025 de trois trains médicalisés. L'Allemagne a choisi le train à grande vitesse *Intercity-Express* (ICE) de la Deutsche Bahn qui relie de nombreuses grandes villes en Allemagne.

LE DEFENSE MEDICAL Services et le Service de santé des armées (SSA) français ont signé en février une lettre d'intention en vue d'une coopération entre les deux services, notamment dans le domaine de la formation, de la recherche de l'interopérabilité tactique et stratégique, et surtout du soutien médical en opération.

ARMÉE DE TERRE

LÉGION ÉTRANGÈRE : UNE DEVISE CENTENAIRE

Le 16 octobre dernier, la Légion étrangère a célébré le 100^e anniversaire de sa devise *Honneur et fidélité* inscrite sur tous ses emblèmes.

En lettres d'or sur les plis des drapeaux et des étendards des régiments de la Légion étrangère depuis 1921, la devise *Honneur et fidélité* est celle de la Légion tout entière, une légion fondée le 10 mars 1831 par le roi Louis-Philippe.

Cette devise est inscrite en lieu et place de la traditionnelle *Honneur et Patrie* présente sur les emblèmes des autres unités de l'armée de terre. De même, tous les emblèmes des régiments de la Légion portent aussi la mention *Cammerone 1863* en référence au combat

148 NATIONALITÉS

En 1831, ces hommes venus d'ailleurs s'engagent dans une légion destinée à être employée en Algérie en cours de colonisation. Ils sont alors bien plus des terrassiers que des combattants. Leur mission consiste avant tout à défricher, assécher

« *Légionnaire, tu es venu volontairement à nous. De ton gré, tu t'es engagé à servir avec Honneur et Fidélité... Comme tes anciens, tu serviras de toutes les forces de ton âme et, s'il le faut, jusqu'à l'ultime sacrifice, cette Légion devenue ta nouvelle Patrie, et tu conserveras toujours en ton cœur cette devise : Legio Patria Nostra.* »

[Mémento du soldat de la Légion étrangère, édité à Sidi Bel Abbès en 1937, précurseur du Code d'honneur du légionnaire actuel]



Insigne de la 6^e compagnie,
compagnie de réserve du 2^e REP.

mené par les hommes du capitaine Danjou contre les soldats mexicains. Jusqu'à une note de 1920 signée par le ministre de la Guerre André Lefèvre (deuxième président de l'UNOR de 1922 à 1929 !) prescrivant que désormais les emblèmes de la Légion « déjà existants ou créés dans l'avenir » auraient cette devise, la Légion en avait adopté une autre, *Valeur et discipline*. Celle-ci était inscrite dès 1832 sur son premier drapeau.

les marais, tracer des routes, bâtir, édifier. Attaqués par les bandes locales, les légionnaires se font néanmoins rapidement une réputation de redoutables combattants.

Aujourd'hui, selon une plaquette éditée par la Légion étrangère en 2019, les volontaires sont issus de 148 nationalités différentes. Pas moins de 90% d'entre eux sont étrangers et seulement 11% du recrutement est francophone. Il s'agit essentiellement de Français. Les officiers sont



Réplique de l'étendard du 1^{er} REC vendue sur eBay. Comme sur tous les emblèmes de la Légion étrangère, la devise *Honneur et Fidélité* remplace la devise *Honneur et Patrie* présente sur les emblèmes des autres unités de l'armée de terre.

majoritairement français et la langue de travail est le français.

Les zones géographiques d'où sont issus ces volontaires couvrent le monde entier

avec 34% d'entre eux venus d'Europe occidentale et centrale, 28% d'Europe de l'Est (Russie, Biélorussie, Ukraine), 13% d'Amérique du Sud, 13% d'Asie et 12% d'Afrique. La Légion, forte de « forte de près de 9 000 hommes » qui servent sous contrat, à titre étranger. Cela représente « 11% de la Force opérationnelle terrestre (FOT) ».

ONZE RÉGIMENTS OU UNITÉS FORMANT CORPS

La Légion étrangère est composée d'un état-major et de onze régiments ou unités formant corps. Cette force est placée sous les ordres d'un général qui est « le conseiller technique du chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT) pour l'ensemble des questions spécifiques à la Légion étrangère et aux militaires servant à titre étranger. »



Écusson de la 5^e compagnie, compagnie de réserve du 1^{er} REC.

« *Légionnaire, tu es un volontaire servant la France avec honneur et fidélité.* »

[Article 1 du Code d'honneur du légionnaire]

Les trois régiments du « socle » sont le Groupement de recrutement de la Légion étrangère (GRLE), le 1^{er} Régiment étranger (1^{er} RE) et le 4^e Régiment étranger (4^e RE). Ces trois unités ont respectivement pour mission le recrutement, la gestion et la formation des légionnaires.

Une fois formés, les légionnaires peuvent intégrer l'un des huit régiments des forces: le 2^e Régiment étranger d'infanterie (2^e REI), le 3^e Régiment étranger d'infanterie (3^e REI), la 13^e Demi-brigade de Légion étrangère (13^e DBLE), le 2^e Régiment étranger de parachutistes (2^e REP), le Détachement de la Légion étrangère de Mayotte (DLEM), le 1^{er} Régiment étranger de cavalerie (1^{er} REC), le 1^{er} Régiment étranger de génie (1^{er} REG), le 2^e Régiment étranger de génie (2^e REG).

Le site Internet de l'institution souligne encore que la Légion « *intègre également des unités de réserve opérationnelle et du personnel civil de la Défense, ce qui porte le volume à quelques 10 500 personnes intégrées dans les formations de la Légion étrangère.* »

LE COMBAT DE CAMERONE

Au XIX^e siècle, les légionnaires s'illustrèrent en Crimée (1854-1855), en Italie (1859) et au Mexique (1863-1867). C'est là qu'ils livrent le fameux combat de *Camarón de Tejeda*, le 30 avril 1863.

Commandés par le capitaine Danjou, une soixantaine de légionnaires retranchés dans une hacienda font le serment de combattre jusqu'à leur dernier souffle face à l'assaut de 2 000 soldats mexicains. Après une journée entière de combats, les cinq survivants lancent un assaut final à la baïonnette. Deux d'entre eux y perdent la vie. Considéré depuis comme un haut fait d'armes de la Légion, Camerone est célébré chaque année le 30 avril dans toutes les unités de la Légion étrangère, où qu'elles se trouvent, y compris sur le champ de bataille comme ce fut le cas dans les années 1950 en Indochine par exemple.

ENVIRON 1 350 RÉSERVISTES

Comme beaucoup d'unités de l'armée de terre, la Légion étrangère dispose en effet aussi d'unités de réserve ou offre des affectations en tant que complément individuel. Pas moins de 1 350 postes de réservistes étaient décrits en 2017 dans les rangs des formations de la Légion étrangère.

LEGIO PATRIA NOSTRA, L'AUTRE DEVISE

Selon le site Internet legion-etrangere.com, « on ne sait pas exactement quand ni comment est née et a été adoptée la devise *Legio Patria Nostra*. Il est possible qu'elle soit à rapprocher du concept de la Légion « lieu de refuge » et « lieu d'asile » qui s'est répandu après 1871, lorsque la Légion accueillit un grand nombre d'Alsaciens et de Lorrains, devenus apatrides du fait de l'annexion de leur province par l'Allemagne. »

Si la Légion a adopté la devise *Honneur et fidélité* en 1921, *Legio Patria Nostra* est néanmoins toujours inscrit sur les tabliers des tambours et clairons de la musique de la Légion. On trouve également cette devise sur l'insigne du 3^e REI.

LES DEVISES DES RÉGIMENTS

- 1^{er} RE : *Honneur et Fidélité* puis à partir de 2020 *Nec pluribus impar* (À nul autre pareil).
- 4^e RE : *Ad legionem aedificandam* (Pour bâtir la légion).
- 2^e REI : *Être prêt*.
- 3^e REI : *Legio Patria Nostra* (La Légion est notre Patrie).
- 2^e REP : *More Majorum* (À la manière des Anciens).
- 1^{er} REC : *Nec pluribus impar* (À nul autre pareil).
- 1^{er} REG : *Ad unum* (Jusqu'au dernier).
- 2^e REG : *Rien n'empêche*.
- 13^e DBLE : *More Majorum* (À la manière des Anciens).
- DLEM : *Pericula ludus* (À nul autre pareil). Devise du 2^e REC dont le DLEM garde l'étendard.

Régiments et unités formant corps	OFF	SOFF	MDR	Total
COMLE (Commandement de la Légion étrangère)	13	8	0	21
1 ^{er} RE	7	6	12	25
4 ^e RE (6 ^e Cie)	11	48	106	165
GRLE	6	16	25	47
2 ^e REI (8 ^e Cie)	12	54	114	180
3 ^e REI (4 ^e Cie)	11	47	96	154
13 ^e DBLE (8 ^e Cie)	14	54	98	166
2 ^e REP (6 ^e Cie)	12	54	114	180
DLEM	1	2	1	4
1 ^{er} REC (esc. de rés.)	12	54	114	180
1 ^{er} REG (5 ^e Cie)	12	28	72	112
2 ^e REG (5 ^e Cie)	12	28	72	112
Total	123	399	824	1 346

Les effectifs des réservistes au sein des différentes unités de la Légion étrangère en 2017.



Les tabliers des tambours de la Légion étrangère portent toujours la devise *Legio Patria Nostra* (La Légion est notre Patrie).

« La cellule réserve de l'état-major du commandement de la Légion étrangère (COMLE), indique le site Internet legion-etrangere.com, est en mesure de rediriger les actes de volontariat vers les régiments en fonction de l'analyse du besoin. Cependant, chaque régiment de la Légion étrangère a vocation à prospecter de manière autonome pour son recrutement de réservistes (complément individuel ou UIR ou USR)^[1] à hauteur des effectifs autorisés. »

Les candidats peuvent aussi bien demander à intégrer la réserve opérationnelle que la réserve opérationnelle de spécialistes^[2] ou bien encore la réserve citoyenne. Il est à noter cependant une différence avec le recrutement des réservistes opérationnels des armées et de la gendarmerie : il n'y a pas de personnel féminin dans les unités de combat de la Légion étrangère. ■



[1] UIR : unités d'intervention de réserve. USR : unité spécialisée de réserve.

[2] Au 4^e RE par exemple : conducteur de transport en commun (TC), moniteur IEC, auxiliaire sanitaire, secrétaire administratif, secrétaire médicale, cuisinier en restauration collective.

RÉFLEXIONS

LE RÔLE SOCIAL DE L'OFFICIER

Les travaux de Lyautey, de Debeney et de Foch, trois noms incontournables de la doctrine militaire de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, déterminent la place de l'officier au sein de la société. Quelque 100 ans plus, quel écho ces réflexions trouvent-elles dans notre société actuelle ?

Qu'est-ce qu'un officier ? Quel rôle tient-il dans la société ? Les réponses à ses questions sont forcément multiples, différentes ou complémentaires. Le Larousse en ligne répond qu'il s'agit d'un « *militaire d'active ou de réserve d'un grade égal ou supérieur à celui de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau.* » Voilà qui risque d'être obscure pour le non initié !

Avec un peu plus de détails, le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) vers lequel se tournent les élèves pour s'informer sur les métiers, indique que « *l'officier est un décideur. Il maîtrise l'art du commandement.* »

Plus précis, le site Internet *HelloWork*, leader dans le recrutement professionnel, signale que « *l'officier est destiné à exercer un commandement avec la responsabilité d'hommes et de femmes sous ses ordres. Il doit assurer leur formation et aiguiller leurs actions.* »

On supposera sans trop de peine que cette définition fait avant tout référence à la formation professionnelle et moins à celle du quidam censé avoir acquis les droits et devoirs du citoyen à l'école de la République.

Aucune définition examinée n'indique en effet si l'officier des armées occupe toujours une fonction cadre dans notre société en y tenant un rôle social tel que le définissait le futur maréchal Lyautey en 1891. Alors ? Qu'en est-il ? ■



RÉFLEXIONS

L'OFFICIER, UN CADRE DANS LA SOCIÉTÉ ?

Les écrits du maréchal Lyautey, pourtant plus que centenaires, font-ils toujours écho dans la société d'aujourd'hui malgré sa mutation. Le rôle de l'officier de métier se borne-t-il désormais au seul encadrement de ses subordonnés ou bien pèse-t-il au-delà du cadre purement militaire ?

En seulement 16 pages d'un article publié en 1891 dans une revue^[1], le capitaine (et futur maréchal) Hubert Lyautey^[2] a érigé un texte fondateur sur la condition de l'officier, tant dans le cadre de ses responsabilités militaires que sociétales.

UN CHANGEMENT DU TOUT AU TOUT

Pour certains experts actuels, son article intitulé *Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel* n'a guère pris de poussière quelques 131 ans plus tard. Pourtant, depuis 1891, la société et la condition d'officier ont considérablement évolué. Il y a 131 ans, la conscription était obliga-

toire en application de la Loi Freycinet^[3]. Depuis, deux guerres mondiales sur le territoire national ont aussi contribué à modifier la société française, de même que les guerres « décoloniales » qui ont suivi depuis les années 1970.

Les opérations extérieures plus tardives ont fait évoluer les formes d'engagement et de projection de nos armées, et l'éventail des responsabilités de l'officier, toujours soldat, parfois diplomate.

Depuis l'article de Lyautey, le service militaire a été suspendu et l'armée s'est professionnalisée entraînant une baisse massive de ses effectifs permanents.

Quant à la réserve militaire, elle est passée « de masse » à « d'appoint », missionnée

pour soutenir et soulager l'armée de métier.

Alors, comment le texte de Lyautey pourrait-il toujours être en phase avec notre époque plus d'un siècle après sa publication ?

LE RÔLE DE CHEF : AIMER SES HOMMES !

Le capitaine Lyautey décrit à grand renforts de détails la relation que l'officier doit avoir avec ses subordonnés. Prenant pour exemple l'officier de cavalerie qui connaît mieux chacune de ses montures qu'un seul de ses subordonnés (« *du reste ce sont des brutes* » !), Lyautey constate que « *l'officier connaît trop peu ses hommes,*

*« On a soigneusement étudié l'outil : le canon, le fusil, le cheval ;
et le moins possible l'ouvrier, par qui seul pourtant vaudra l'outil. »*

[Capitaine Hubert Lyautey – *Le rôle social de l'officier* – 1891]

[1] *Le rôle social de l'officier*, par Hubert Lyautey, in *Revue des Deux Mondes*, mars 1891.

[2] Le capitaine Hubert Lyautey commande le 1^{er} escadron du 4^e régiment de chasseurs de Saint-Germain-en-Laye.

[3] La Loi Freycinet du 15 juillet 1889 supprime les dispenses de service militaire aux enseignants, aux élèves des grandes écoles et aux séminaristes (d'où son surnom « loi des curés sac au dos »). Le service militaire passe de 5 à 3 ans mais le tirage au sort perdure. Lui succède, le 21 mars 1905, la Loi Berteaux, loi fondatrice du service militaire du XX^e siècle qui supprime le tirage au sort, les remplacements ainsi que les exemptions. Le service militaire passa à deux ans.



© Mimarm

Le général d'armée Pierre de Villiers, CEMA de 2014 à 2017.

s'intéresse trop peu à leur personne. » L'auteur regrette que « ce côté moral du rôle de l'officier, c'est ce dont on lui a le moins parlé. » Il ajoute encore :

« À ceux qui viennent des écoles on a parlé stratégie, balistique, géographie ; on a cherché à développer leur intelligence militaire, mais bien peu leur cœur militaire : on leur a enseigné à instruire leurs hommes, leur a-t-on fait comprendre qu'il fallût d'abord les aimer et conquérir leur affection ? », écrit Lyautey.

Il précise encore que pour que l'action soit efficace, *« il importe avant tout d'en faire saisir la portée aux sous-officiers et de les y associer d'une manière absolue. Par le fait seul que ce sont eux que le soldat voit le plus et de plus près. »*

L'HOMME AU CENTRE DU SYSTÈME

Les instructions de Lyautey font écho à des propos récents de commandeurs ayant exercé au plus haut niveau.

Le général d'armée Jean-Louis Georgelin, chef d'état-major de 2006 à 2010, déclarait ainsi au Figaro en octobre 2019 :

« Il faut les connaître [ndlr : ses hommes] à fond en effet. Je suis aussi convaincu qu'il faut les aimer sans leur montrer, ou pas trop ».

« L'affectivité. Capitale pour un chef, cette dimension est sous-estimée dans nos écoles. »

[Général d'armée Pierre de Villiers - CEMA 2014-2017]

Il nuance néanmoins ses propos en ajoutant : *« Je crois profondément qu'un chef qui n'est pas craint n'est pas un bon chef. »*

Lui ayant succédé quelques années plus tard, le général d'armée Pierre de Villiers (CEMA en 2014-2017) mettait lui aussi l'Homme au centre du système : *« On ne naît pas chef on le devient, en écoutant et en obtenant la confiance de ses subordonnés par la recherche de l'adhésion » (Le Figaro, déc. 2018).*

C'est ce que le général nomme aussi *« l'intelligence de cœur »* lors d'une conférence au CIRA (think tank vendéen) en février 2020, *« la capacité à capter les autres. La sensibilité. L'affectivité. »* Comme Lyautey, l'ancien CEMA devenu auteur (*Servir* en 2017 et *Qu'est-ce qu'un chef ?* en 2018) poursuivait : *« Capitale pour un chef, cette dimension est sous-estimée dans nos écoles. »*

UN RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ

« Si nombreux que soient les jeunes gens, étudiants, futurs ingénieurs, futurs industriels, futurs patrons, futurs professeurs, à qui s'adressent ces protagonistes du devoir social, écrit le capitaine Lyautey, chacun de ces groupes n'agira que sur un nombre restreint d'individus et leur ensemble même ne peut rencontrer la totalité des travailleurs, tant s'en faut. »

C'est pourquoi Lyautey pointe l'officier comme étant le seul cadre *« capable par nature d'exercer une action plus étendue que les autres et, si ce cadre existe, n'est-il pas le premier à se pénétrer de la nécessité et de l'urgence du devoir social ? »*

« Ce cadre est tout formé, destiné par son essence à exercer la direction temporaire, non pas seulement d'une fraction, de la majorité même, mais de la totalité de la jeunesse ; c'est le corps des vingt mille officiers français », affirme le capitaine Lyautey.



© commons.wikimedia.org

En 1917, alors qu'il est ministre des Armées, Lyautey rend visite aux blessés.

« *Impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement, renforcer la mixité territoriale, favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes* »

[Ministère des Armées - Service national universel]

« C'est, de vingt à vingt-trois ans, toute la nation, sans exception [qui reçoit] pendant une période de leur vie, l'empreinte d'un lieutenant, d'un capitaine, d'un colonel. »

Lyautey percevait donc l'officier comme l'artisan capable de façonner les nouvelles générations de citoyens via la conscription, l'instituteur cédant le pas à l'officier : « *Donnez-leur cette conception féconde du rôle moderne de l'officier devenu l'éducateur de la nation entière.* »

LA FIN DE LA CONSCRIPTION

Mais depuis, la conscription a cessé et l'armée s'est professionnalisée. Il en est fini des contingents annuels de plusieurs centaines de milliers de garçons (et plus tardivement de filles) venus « faire leur service ».



Le maréchal Hubert Lyautey vers 1925-26.



Il en est fini de cette armée d'appelés qui pouvaient passer le permis de conduire, combler des lacunes scolaires, apprendre à vivre en communauté avec des jeunes de tous les milieux sociaux et de toutes les régions de France, réunis sous le même uniforme, saluant le même et unique drapeau.

Certes, l'armée d'aujourd'hui constitue toujours un foyer professionnel où l'ascenseur social existe bel et bien, où l'intégration et la mixité sont possibles, où les valeurs s'apprennent et se partagent, où l'individu devient citoyen...

Tout ceci n'est cependant plus partagé par l'ensemble d'une population mais seulement par un petit échantillon.

Alors, la vision du rôle sociale de l'officier selon Lyautey est-elle pour autant devenue caduque ?

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Face aux difficultés de la société actuelle à gérer une jeune génération en mal de repères, les responsables politiques successifs ont eu l'idée de recourir à l'expérience et au soutien des armées en matière d'ordre et d'encadrement. Malgré eux, le militaire et l'officier ont été désignés pour tenir un rôle social là où les tuteurs civils semblaient impuissants. Cette société en échec se tourne donc vers le modèle militaire qui resterait

manifestement le seul capable de donner une attention et un cadre structurant pour éduquer, pour (re)socialiser, pour former, pour orienter une jeunesse en perte, et même la réinsérer dans un cadre républicain.

LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ

Le premier projet fut le Service militaire adapté (SMA) créé par le général de brigade Jean Némou aux Antilles en 1961. Depuis, ce dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle qui réunit plus de 6 000 jeunes chaque année, s'est étendu à l'ensemble des départements et collectivités d'outre-mer.

« *Sous son drapeau, disait le général Némou, il ne s'inscrira jamais de noms de victoires militaires, mais il est d'autres victoires, celles que l'on gagne contre la misère et le sous-développement.* »

LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Fort du succès confirmé du SMA depuis 60 ans, la société qui depuis n'est pas encore parvenue à proposer un cadre structurant et pérenne à une partie de sa jeunesse, a créé en 2015 le Service militaire volontaire. À l'image du SMA, le SMV propose à environ 1 500 jeunes de 18 à 25 ans, sans formation scolaire ou professionnelle, « *la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle.* »

[4] www.gouvernement.fr

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Puis en 2019, afin « d'impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement, renforcer la mixité territoriale, favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes »^[4], la société a lancé le Service national universel pour les jeunes de 15-17 ans, sur un modèle militaire, et encadré notamment par des militaires.

La SNU veut proposer « un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain. »

Une autre expérimentation a enfin vu le jour fin 2021. Lancée par les ministères de la Justice et des Armées, elle s'adresse à

de jeunes (13-25 ans) suivis par la protection judiciaire de la jeunesse « pour contribuer à la construction d'une citoyenneté active et à l'insertion des jeunes les plus en difficulté. »

UN SCHÉMA PÉRENNE

Depuis l'article de Lyautey, la société s'est considérablement transformée au fil des conflits armés et des mouvements sociaux. Pour autant, « l'officier devenu l'éducateur de la nation entière » n'a pas tant perdu de sa mission tel que l'analysait Lyautey.

À défaut d'embrasser toute la population, elle s'est recentrée, parfois spécialisée face à l'abandon et au manque de

LA CONSCRIPTION SOUS LA III^e RÉPUBLIQUE

■ **1872 – la Grande muette** : la III^e République est très tôt marquée par une réforme du service militaire. La Loi du 27 juillet 1872, dite loi Cissey, du nom du ministre de la Guerre, impose un service obligatoire pour une durée de cinq ans ou bien de six mois à un selon le résultat du tirage au sort. Mais ce que l'on retient surtout de cette loi, c'est qu'elle interdit le droit de vote aux militaires. C'est à cette époque et en raison de cette interdiction que l'armée française a reçu le surnom de « la Grande muette » ! Le droit de vote pour les militaires ne sera rétabli que le 17 août 1945.

■ **1889 – les « curés sac au dos »** : premier civil à occuper la charge de ministre de la Guerre, candidat à la présidence de la République battu, Charles de Freycinet fait promulguer le 15 juillet 1889 une loi sur le recrutement. La loi Freycinet maintient le tirage au sort mais supprime les dispenses de service militaire dont bénéficiaient les enseignants, les élèves des grandes écoles et les séminaristes, ce qui lui vaut le surnom de « loi des curés sac au dos ».

■ **1905 – le principe d'égalité** : avec la loi du ministre de la Guerre Berteaux du 21 mars 1905, le tirage au sort est supprimé, de même que les remplacements et les exemptions. Tous les gens hommes doivent désormais effectuer un service militaire de deux années en application de ce principe d'égalité.

■ **1913 – la « loi des trois ans »** : le président du Conseil Louis Barthou, appuyé par le président de la République Raymond Poincaré, fait voter le 7 août 1913 l'allongement du service militaire à trois ans : la loi Barthou est vite appelée « loi des trois ans ». Par ailleurs, le recensement s'effectue à l'âge de 19 et non plus 20 ans, et l'incorporation se fait à 20 ans au lieu de 21 ans.

■ **1923 – les premières PMS** : il faut attendre cinq ans après la fin de la Grande Guerre pour que la durée du service militaire soit réduite, passant de trois ans à 18 mois. C'est aussi à cette date que les premières préparations militaires supérieures (PMS) voient le jour.

■ **1928 – un service de douze mois** : ministre de la Guerre depuis 1917, Paul Painlevé fait réduire la durée du service militaire obligatoire à un an seulement.

■ **1935 – la baisse démographique** : afin de pallier à la baisse démographique engendrée par la Première Guerre mondiale, la durée du service militaire repasse à deux années le 15 mars 1935.



Portrait en pied du maréchal Hubert Lyautey réalisé en 1929 par le peintre Philip de Laszlo.

repères de toute une génération, tout en conservant sa raison première : garantir la sécurité de la Nation.

La mission n'est plus seulement celle de l'officier, elle est devenue celle des armées qui, depuis l'époque de Lyautey ont su, manifestement mieux que la société civile en général, conserver et faire évoluer un cadre structurant.

Ce cadre pérenne malgré les aléas, a rendu les armées capables de perpétuer les valeurs fondatrices de la société républicaine si l'on se réfère aux appels répétés que lui lance cette dernière.

Son rôle fort d'intégrateur d'une population sans points communs – combien de fois l'exemple de la Légion n'est-il pas cité dans les médias ? – s'ajoute à celui d'une structure capable de proposer un avenir professionnel évolutif.

Les armées ont même trouvé une place aux côtés de l'enseignement à travers des ateliers et classes de Défense ou bien encore du trinôme académique – trait d'union entre l'univers militaire et le monde universitaire – dont la pertinence n'est plus à démontrer. ■

RÉFLEXIONS

LA PLACE DE L'OFFICIER DE RÉSERVE

Quels parallèles peut-on dresser entre la place de l'officier de réserve d'aujourd'hui et celui des années 1920 ? Quel rôle dans les armées et dans la société tient-il ou pourrait-il tenir, à 100 ans d'écart ?

Appelé aux plus hautes fonctions de la doctrine puis du commandement militaire pendant l'entre-deux guerres, le général d'armée Marie-Eugène Debeney s'est attaché à la refonte de l'armée.

À ce titre, il est à l'origine des lois de juillet 1927 et mars 1928 organisant l'armée française comme une armée de réservistes, symbole de la « nations en arme » républicaine.

En 1925 il publie dans la *Revue des Deux Mondes*^[1] un long article intitulé *Le rôle de l'officier de réserve*. L'article s'intéresse à la place qu'occupe ce dernier à l'issue de la Première Guerre mondiale à la fois dans les armées et dans la société.

Il pose aussi un regard sur le rôle que l'officier de réserve et ses successeurs devront tenir dans les décennies suivantes.

À la lecture de cet article bientôt vieux de 100 ans, on découvre un constat honnête et une prospective posée. Il n'est pas ici question d'une « politique ambitieuse » – expression passepartout rabâchée en conférence de presse quel que soit le sujet – à mettre

en œuvre au profit des officiers de réserve, mais tout simplement de la construction de l'armée française de demain.

LES OFFICIERS APRÈS 1918

« Pour avoir gagné la bataille de la Marne, la bataille de Verdun, la bataille de France et la bataille de Macédoine, l'armée de 1914-1918 mérite le nom d'armée de la victoire », revendique le général Debeney.

« Cette armée de la victoire, je la regarde et j'y compte des officiers de réserve : ils sont 120 000, je ne parle que des vivants. Ils sont répartis partout, dans les états-majors, dans les différentes armes. (...) Ils sont ardents, rompus à leurs fonctions par quatre années d'une instruction sous le feu, soudés à leur troupe par les épreuves supportées en commun, ayant défilé à leur tête dans les ovations enthousiastes de nos frères libérés de l'Alsace et de la Lorraine. »

DE L'IMPORTANCE DE L'EXPÉRIENCE

Le rôle de l'officier de réserve doit-il seulement consister à être le renfort, le com-



Timbre-vignette édité par l'UNOR à l'occasion du congrès de Strasbourg en 1927.

plément de l'officier d'active en temps de paix et son remplaçant à l'arrière en temps de guerre ? Ou bien doit-il bénéficier de formations et d'expériences – adaptées à son temps de disponibilité

[1] *Le rôle de l'officier de réserve*, par le général Debeney, in *Revue des Deux Mondes*, 1925.

LE GÉNÉRALISSIME D'APRÈS-GUERRE

Le général d'armée Marie-Eugène Debeney (1864-1943) était professeur du cours de tactique d'infanterie à l'École supérieure de guerre à la veille de la Grande Guerre. À la tête de la 1^{re} Armée, il remporta la bataille de Montdidier (8-10 août 1918).

Commandant de l'École de Guerre (1919-1924), membre du conseil supérieur de la guerre (1920-1934), il fut aussi chef d'état-major général des armées, généralissime de 1924 à 1930. Resté fidèle à Pétain, il fut victime d'un attentat le 29 août 1943 et décéda le 6 novembre suivant.

sous les drapeaux – afin d'être pleinement opérationnel aux premiers coups de canon au même titre que son camarade d'active ?
« Il est vrai que, si nous connaissons le type [ndlr : d'officier de réserve] à réaliser, écrit le général Debeney, nous n'ignorons pas non plus que ce type est le produit de quatre années de guerre et qu'on ne saurait prétendre à produire en quelques périodes du temps de paix un officier qui se présente au premier jour de la mobilisation avec une formation semblable. »

Autrement dit, l'officier de réserve ne peut pas ignorer et ne doit pas être exclu des exercices, des formations... et encore moins de la mêlée, là où il se forme véritablement à son métier de combattant et de chef, comme le militaire d'active.

« Nous pouvons et devons tracer en temps de paix une esquisse fidèle, dont nous pouvons proportionner les valeurs de manière que, en très peu de temps, l'épreuve de la guerre lui donne l'empreinte définitive », dit encore le général Debeney.

UNE RÉSERVE OU « DE RÉSERVE » ?

Aujourd'hui, sur les 10 000 et quelques officiers de réserves des trois armées, directions et services, combien d'entre eux, non issus des anciens officiers d'active en troisième partie de carrière, ont-ils commandé en Opex, en Missint ? Ou même exercé

de réelles fonctions de commandement en état-major lors de simples exercices ?

À défaut d'apporter une réponse aux contours lissés d'un bon élément de langage, la question mérite plus que jamais d'être posée.

Certains se plairont peut-être à s'y attarder et apporteront une réponse ambitieuse à l'image des propos tenus par le général Debeney voici presque 100 ans :

« Quand je considère le nombre de nos officiers de réserve existant en temps de paix : 120 000, je trouve que le vocable "officiers de réserve" ne répond pas à l'idée

que suggère immédiatement la présence au sein de la nation d'une masse aussi importante d'hommes d'élite volontairement voués au service d'un idéal commun.

Et je dirai plutôt : "Nous entretenons en permanence dans le pays une réserve de 120 000 officiers". »

Certains, parce que cela les arrange, diront que le général Debeney jouait avec les mots ! Par cette affirmation, le chef d'état-major des armées de l'époque donnait en fait et simplement du sens aux mots, et une profondeur à la doctrine appliquée à la réserve. ■



Le général Debeney en 1926 dans la cour des Invalides.

INTERVIEW

L'OFFICIER SELON FOCH

Ancien professeur puis directeur de l'École supérieure de guerre et généralissime en 1918, le maréchal Foch a indéniablement marqué la doctrine militaire contemporaine. Son opinion sur le rôle de l'officier, et de la réserve, sont d'une extraordinaire actualité.

Nous vous invitons à lire ci-après une interview virtuelle que le maréchal Foch aurait pu accorder à la revue *L'Officier de complément* dans les années 1920, précurseur de la revue actuelle de l'UNOR. Les textes des réponses que Ferdinand Foch donnent à nos questions sont ex-

traités de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre 1914-1918*, publiées en 1931^[1].

Plus de 90 ans après, les réponses à cet entretien dressent un état des lieux du rôle de l'officier à l'aube de la Grande Guerre. Elles donnent un éclairage sur les premiers mois de la guerre. Certains des

propos du maréchal font même parfois écho 100 ans plus tard !

Qu'est qu'un bon officier ?

« L'avenir ne fera sans doute qu'accroître, pour l'officier notamment, cette nécessité de la culture générale à côté du savoir professionnel. À mesure que s'étend le domaine de la guerre, l'esprit de ceux qui la font doit s'élargir.

L'officier de réelle valeur ne peut plus se contenter d'un savoir professionnel, de la connaissance de la conduite des troupes et de la satisfaction de leurs besoins, ni se borner à vivre dans un monde à part. Les troupes sont en temps de paix la partie jeune et virile de la nation, en temps de guerre la nation armée.

Comment, sans une constante communication avec l'esprit qui anime le pays, pourrait-il exploiter de pareilles ressources ? Comment pourrait-il présider aux phénomènes sociaux, caractéristiques des guerres nationales, sans un certain savoir moral et politique, sans des

LES OFFICIERS ET LA POLITIQUE

« La situation de l'officier lui interdit de se mêler aux luttes de la politique, en paix comme en guerre, de prendre parti dans ses querelles, écrit Ferdinand Foch. Sa valeur professionnelle ne se montre que sur le terrain d'action, devant ses seuls congénères, pairs ou supérieurs ; elle échappe de la sorte au jugement des hommes politiques, et quand ceux-ci se voient entourer de clients militaires, avec un peu de discernement et de sincérité ils n'y trouveront généralement que des disgraciés du terrain de manœuvre, de simples adorateurs du pouvoir, invoquant au prix de leur droiture, c'est-à-dire au prix de leur caractère désormais affaibli, des idées dites philosophiques ou de prétendues opinions politiques, pour motiver une ambition militaire qui n'est pas justifiée par ailleurs. C'est ainsi que la politique n'apporte guère dans le choix de l'officier que l'erreur et l'injustice, deux causes d'affaiblissement du corps d'officiers. »

^[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre 1914-1918*, publiées en 1931 par la Librairie Plon.

connaissances historiques lui expliquant la vie des nations dans le passé et dans le présent ? »

Vous voulez dire que les seules parfaites connaissances des armes et du rôle de chef ne suffisent pas ?

« La technique ne lui suffira pas. Il la faut doublée d'une grande somme de facultés. Facilement il comprendra d'ailleurs que son esprit et son caractère se préparent mieux pour la guerre à venir, et que la carrière se fait plus docilement dans la paix, si, dans un entier sentiment de discipline, il se maintient constamment par une intelligence largement en éveil à la hauteur des circonstances et des problèmes qui se présenteront sur sa route, plutôt qu'en vivant uniquement de la vie de garnison et en se laissant obséder par l'idée de gravir les échelons de la hiérarchie, sans justifier de capacités grandissantes.

À défaut de cette conception, l'officier de carrière risque de se voir préférer, au jour de la guerre, l'officier de complément muni certainement du savoir indispensable, mais que le train d'une vie plus productive à maintenu dans une plus féconde activité. »

Vous pointez le manque d'ouverture au monde de certains officiers de carrière, mais leur formation purement militaire est-elle par ailleurs suffisante pour endosser les responsabilités du commandement ?

« Chaque gradé a actuellement son rôle indispensable dans l'action ; il ne suffit plus qu'il soit tenu par un vaillant soldat parfaitement discipliné, il faut qu'il le soit par un chef sachant son métier, et capable d'initiative. (...)

En 1908, j'étais appelé à commander l'École supérieure de guerre. Mon passage dans ce foyer de science m'amenait à proposer une troisième année d'étude pour certains officiers, en présence des



Portrait du maréchal Foch par R. Melcy reproduit en carte postale en 1918.

lacunes que l'ampleur prise dans tous les sens par l'art de la guerre laissait encore dans leur savoir après les deux seules années d'école. »

Après le désastre de 1870, les exercices d'ampleur n'étaient-ils pas justement destinés à former à la fois la troupe et les chefs en prévision d'un prochain conflit d'envergure ?

« Dans les manœuvres de toutes sortes, répétées et prolongées au mépris de sé-

rieuses fatigues, on pouvait toujours remarquer, au-dessus de l'excellent esprit de tous, leur ardent désir de s'instruire, comme aussi une endurance et une discipline que les anciennes armées n'avaient pas connues. »

Les officiers de complément, et les réservistes de manière générale, ont activement participé à ces exercices. Se sont-ils autant impliqués que les soldats et les officiers de carrière ?

« *Les troupes sont en temps paix la partie jeune et virile de la nation, en temps de guerre la nation armée.* »

[Maréchal Ferdinand Foch - Mémoire pour servir à l'histoire de la guerre 1914-1918]



© commons.wikimedia.org

Le général Ferdinand Foch vers 1917.

« Progressivement les exercices d'automne, auxquels prenaient part certaines classes de réservistes, avaient permis de réunir et de faire opérer, dans un ordre et une régularité parfaits, de grandes unités : divisions, corps d'armée, armées. L'emploi aisé de ces forces et des nombreux services qu'elles comportent, combiné avec une large utilisation des

chemins de fer, était devenu familier au commandement, et cette facilité de maniement répandait une entière confiance dans tous les rangs de l'armée.

Les réservistes, momentanément arrachés à la vie civile, venaient couramment reprendre, avec leur place dans le régiment, l'excellent esprit de leur corps. Les officiers de complément, de la réserve et

UN MARÉCHAL EN EXERCICE

Ferdinand Foch (1851-1929) intègre l'armée comme officier d'artillerie en 1874 après sa sortie de Polytechnique et son passage à l'École d'application de l'artillerie et du génie. Stagiaire de la 11^e promotion de l'École supérieure de guerre en 1885, il y revient comme professeur d'histoire militaire, de stratégie et tactique générale de 1895 à 1901, puis en tant que directeur entre 1908 et 1911. Il est aussi le fondateur du Centre des hautes études militaires (CHEM). Au début du premier conflit mondial, il est nommé par Joffre à la tête de la IX^e armée. En avril 1918, il devient général en chef des armées alliées en France, autrement appelé « généralissime ». Il est le seul général de la Grande Guerre à avoir été élevé à la dignité de maréchal de France (août 1918) en étant en exercice. Foch fait partie des signataires de l'Armistice de 1918 dans la clairière de Rethondes.

de la territoriale, sérieusement recrutés et éprouvés, assuraient de précieuses ressources pour l'avenir. »

Quel regard portez-vous sur la qualité et la compétence du haut commandement à la veille de la Grande Guerre ?

« Le commandement des armées avec leurs états-majors et leurs services avait été méthodiquement organisé de longue date. Il comportait de hautes personnalités militaires, avec des sous-ordres parfaitement entraînés à leurs fonctions.

Le commandement des unités moindres, corps d'armée, divisions, brigades, se ressentait encore des ingérences de la politique dans l'avancement des officiers, sous certains ministères.

« Les officiers de complément, de la réserve et de la territoriale, sérieusement recrutés et éprouvés, assuraient de précieuses ressources pour l'avenir. »

[Maréchal Ferdinand Foch - Mémoire pour servir à l'histoire de la guerre 1914-1918]

[2] Le général Joseph Joffre est nommé en 1911 chef d'état-major général et généralissime.

La présence à la tête de l'armée, depuis 1911, d'un généralissime hautement doué^[2] et soutenu de la confiance du gouvernement de la République avait permis de réduire, mais non de supprimer, le nombre des chefs d'une valeur insuffisante que leurs opinions avaient fait parvenir à certains commandements. Le mal n'était pas entièrement réparé. »

Qu'en était-il de la troupe ? De l'armée dans son ensemble ?

« Prise dans son ensemble, notre armée de 1914 a les défauts de ses qualités ; par-dessus tout, un esprit d'offensive qui, à force d'être accentué et généralisé, va devenir exclusif et conduire trop souvent à une tactique aveugle et brutale, par-là dangereuse, comme aussi à une stratégie simple et uniforme, facilement stérile, impuissante et coûteuse.

Au total, d'une doctrine par trop sommaire, on peut attendre des surprises aux premières rencontres. Cette armée sort d'une période de quarante ans de paix. Pendant ce temps, les exercices qu'elle a faits n'ont pu lui donner l'idée des rigueurs du champ de bataille moderne ni de la violence des feux qui le dominent. (...)

Si l'idée de l'offensive par-dessus tout, de la marche résolue en avant, suffit à la rigueur de catéchisme au soldat, au simple combattant, elle ne peut suffire en effet, comme on l'a vu, au chef chargé de mener une troupe. Dès que celle-ci présente un certain effectif, il lui faut faire précéder et accompagner sa marche en avant d'éclaircissements et de précautions comme d'aides diverses.

Il lui faut, sans supprimer le principe indispensable du mouvement, ne l'appliquer qu'à la lumière des éclaircissements recherchés, à l'abri de certaines sauvegardes et de liaisons préalablement assurées, avec des forces progressivement engagées et avancées, ne se regroupant en formation d'attaque qu'au moment voulu, devant les objectifs indiqués, les obstacles reconnus et abattus par le canon. »

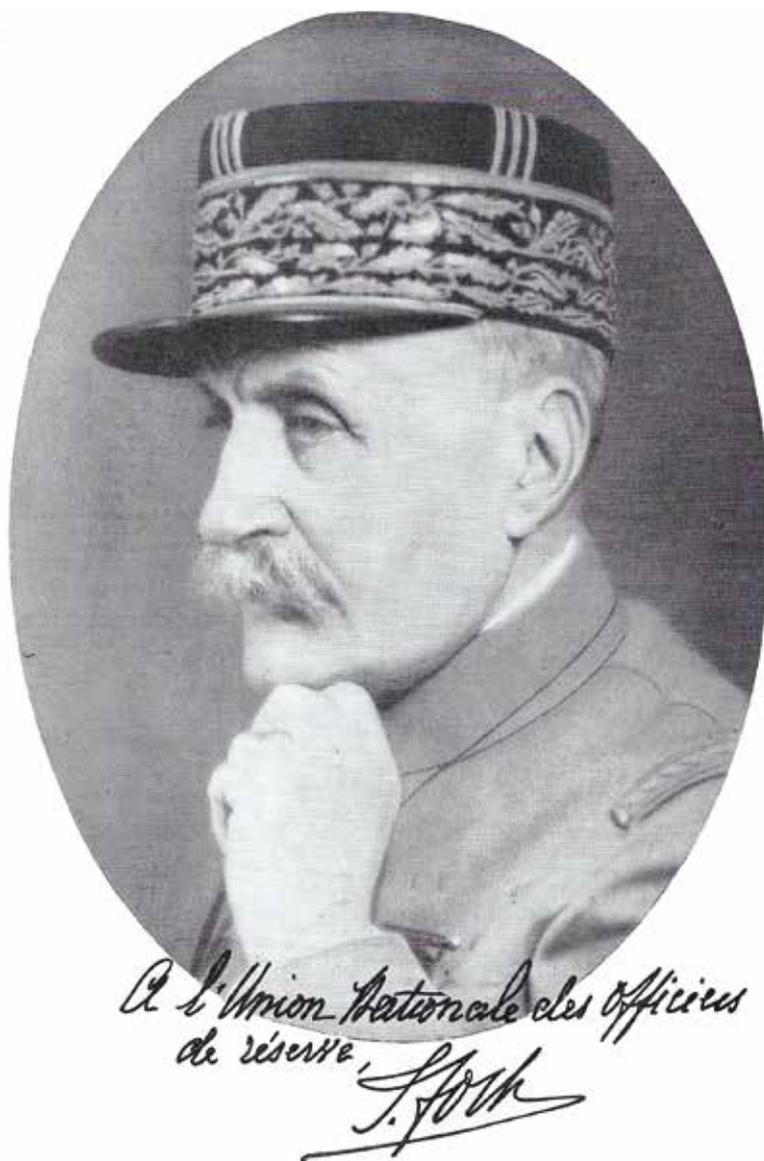
Au-delà de ce constat, les officiers étaient-ils en capacité d'assumer une autre manière de mener la guerre ?

« Notre doctrine de la guerre était donc trop courte, en se limitant pour tous à une magnifique formule d'offensive par trop exclusive. Pour compenser ces faiblesses doctrinales, nous avons un état-major de premier ordre, parfaitement rompu à son métier propre et comprenant en outre des esprits d'une grande valeur.

L'École supérieure de guerre et le cours des hautes études militaires avaient en effet développé le goût du travail chez beaucoup d'officiers, comme aussi entretenu et étendu leurs facultés. Les natures bien douées allaient profiter du savoir acquis

comme aussi de leurs capacités largement agrandies et fortement assouplies. Elles allaient pouvoir rendre pendant la guerre les meilleurs services en s'adaptant aux circonstances, si nouvelles fussent-elles.

Mais encore fallait-il les diriger, car en majorité ils étaient de jeunes officiers, et par suite manquaient de maturité, c'est-à-dire de l'expérience qui seule donne au jugement tout son développement, et de l'autorité qui seule garantit au commandement le calme et l'aplomb des justes et fortes décisions. » ■



© Collection privée

Fac-similé d'une photo dédiée par le maréchal Foch à l'Union nationale des officiers de réserve, reproduite par les éditions Lavauzelle dans les années 1920.

PARACHUTISTES

EN COMPAGNIE DES GRIZZLYS

La 10^e Cie du 8^e RPIMa est la compagnie de réserve opérationnelle du fameux régiment de parachutistes d'infanterie de marine. Forte de 132 militaires, elle est surnommée « Les grizzlys » et a pour devise « *Jamais n'abandonne* ».



Intégrer la réserve du « 8 » est une bonne entrée pour entrevoir le métier de soldat.

Les Volontaires [ndlr : surnom des marsouins paras du « 8 »] vont apprendre la ponctualité, la discipline, la rigueur et la cohésion de groupe », indique le capitaine Didier, commandant d'unité de la 10^e Cie depuis juin 2019.

À cela s'ajoute l'enseignement d'un savoir technique dispensé lors de la Formation militaire initiale de réserve (FMIR) de treize jours. Elle est suivie d'une semaine d'aguerrissement pour apporter aux nouveaux réservistes du « 8 » le prérequis supplémentaire en termes de secourisme au combat, de tir,

d'affrontements en tous genres et de gestion du stress.

Le but est d'être opérationnel et de pouvoir intervenir tout de suite au profit du régiment. « *Au-delà de ces aptitudes professionnelles, l'encadre-*

ment veut leur inculquer le sens du devoir et de l'intérêt général, » souligne l'officier.

PASSER LA PORTE...

« *Nous recherchons essentiellement des volontaires qui ont entre 17 ans et demi, l'âge minimum, et 35 ans. En effet, au « 8 » c'est assez sportif et l'on travaille la rusticité* », déclare le LCL Stéphane, l'officier adjoint réserve (OAR) du régiment.

La plupart des candidats qui poussent la porte de la 10^e Cie sont des jeunes qui veulent apprendre, s'investir et donner de leur temps pour leur pays. Ils représentent un panel de toute la société française. C'est intéressant pour renforcer le lien armée-Nation encore plus précieux depuis la mise en place d'une armée de métier, et c'est enrichissant pour les réservistes qui rencontrent des personnes venant d'horizons et de milieux très variés. Tout cela affermit la cohésion nationale.



Le fanion de la 10^e Cie du 8^e RPIMa.

© DR

* ANRAT : Association nationale des réserves de l'armée de terre.

LES RESPONSABILITÉS DU CHEF DE SECTION

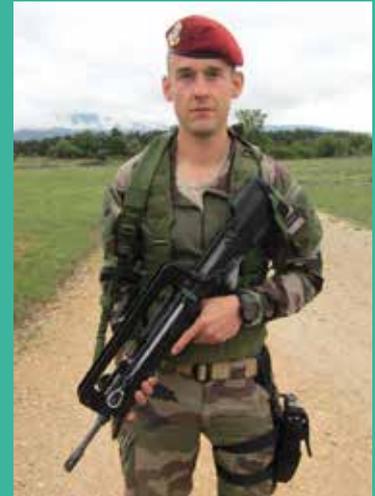
Entretien entre deux exercices sur le Causse, terrain d'entraînement du « 8 », avec le lieutenant (R) Gaëtan, 26 ans, chef de section.

Gaëtan a bénéficié d'une formation militaire de février à juillet 2018 à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) à Coëtquidan au titre de sa scolarité à l'ESCP Paris, dans le cadre du partenariat entre le ministère des Armées et les grandes écoles.

« Nous étions une trentaine de candidats sélectionnés. Nous avons reçu une instruction militaire pendant six semaines. On entre élève officier et l'on sort aspirant ».

Ensuite, il part quatre mois en division d'infanterie à Draguignan, puis onze semaines chez les marsouins du 21^e RIMa à Fréjus. En juillet 2018, il est promu sous-lieutenant et en décembre 2019 lieutenant. Il est affecté comme officier de réserve au 21^e RIMa.

Pour des questions d'organisation professionnelle et d'éloignement géographique, il demande et obtient sa mutation au printemps 2020 au 8eRPIMa à Castres. « Je voulais rester dans la coloniale et j'avais envie de tenter l'aventure para. De plus, le CDU de la 10^e Cie cherchait un chef de section. Tout ça s'est bien goupillé » ajoute le lieutenant (R) Gaëtan.



© F. Gaignault

À quelles difficultés dois-tu faire face dans le cadre de tes missions ?

Ma principale préoccupation est d'arriver à un niveau de compétence homogène au sein de la section, ce qui n'est pas évident car il y a de grandes différences entre les personnels. L'autre difficulté tient au suivi administratif qu'il faut effectuer le soir en rentrant du travail ou pendant les week-ends.

Et parfois, il faut bien admettre qu'il y a des aspects qui nous échappent sur le plan des ressources humaines, notamment pour ce qui est d'équilibrer les effectifs. Il n'est pas évident de les stabiliser à cause des départs pour les études, pour rejoindre la petite amie, pour une mutation professionnelle, etc.

En fait, c'est vraiment ce qui est autour de mon rôle de chef de section sur le terrain qui est le plus dur. Le challenge est de diminuer le *turn-over* et de constituer un groupe permanent avec un bon esprit de cohésion. Mon but est de faire monter en gamme tous les éléments de la section.

Quelles sont les activités effectuées par les réservistes que tu commandes ?

Les activités sont les suivantes : tirs, orientation, self-défense, secourisme, combat PROTERRE, NRBC, activités sportives, bivouacs, transmission, préparation des TAP pour passer son brevet para, etc.

À quel niveau places-tu le curseur en termes de compétence à acquérir ?

Nous devons avoir un niveau d'investissement supérieur à celui des soldats d'active car nous sommes moins présents et nous avons moins de temps pour le *drill*.

Que t'apporte ton rôle de chef de section ?

Du discernement ! Nous sommes confrontés à des réalités dont nous n'avons pas l'habitude. Cela nous oblige à sortir de notre zone de confort et à nous adapter plus facilement à l'inconnu. J'apprends à gérer les difficultés avec du recul et de manière plus instinctive.

Depuis que je suis chef de section, je constate que ma prise de décision est plus rapide. L'analyse débouche de manière beaucoup plus systématique sur l'action. J'essaie d'anticiper ce que veut le chef. Ce réflexe m'est très utile dans le civil pour mon activité professionnelle, comme responsable d'un réseau commercial de la firme Michelin.

Mon expérience de chef de section à la 10^e Compagnie m'a permis de constater que le chef a un rôle ardu et complexe. Le chef est souvent critiqué dans notre société. Pourtant, il est indispensable ! C'est lui qui impulse la dynamique, qui met en mouvement, qui fait des choix et qui affronte les crises. Il anticipe, il positionne, il réajuste. Peu importe que ce soit un président d'association, un directeur d'entreprise ou un officier.

La gestion du temps est aussi un autre aspect crucial de la fonction. Je travaille pour que mes réservistes n'aient pas de temps morts et que chaque minute soit consacrée à les rendre meilleurs dans le cadre de leur mission de réserviste.

Chef de section offre la possibilité d'exercer son leadership. Ce rôle est riche en interactions relationnelles. On gagne en épaisseur humaine.

TROIS TYPES DE PROFILS

Il y a d'abord les jeunes qui sont curieux de découvrir la vie militaire, d'acquiescer de l'expérience dans un cadre réglementé. Ils sont pêcheurs, athlétiques, endurants et dynamiques. Ils cherchent aussi quelques repères, quelques valeurs pour bien orienter leur existence.

D'autres viennent voir si la profession de soldat leur plairait pour en faire leur métier. C'est un moyen d'avoir un avant-goût ! Cette période transitoire permet d'écartier cette voie ou, *a contrario*, de confirmer et d'accompagner les vocations militaires. Une partie de la réserve sert donc de vivier au 8^e RPIMa pour recruter de nouveaux paras.

Enfin, il y a les jeunes plus stables, installés dans la vie et qui vont faire carrière dans la réserve du régiment. Ce sont les futurs cadres de la 10^e Cie. Ils sont destinés à devenir chefs de groupe, chefs de section, commandant d'unité.

« *Je suis heureux d'instruire en première main ces garçons et ces filles toniques qui viennent trois à quatre ans comme réservistes avant de s'engager* », confie le CNE Didier. Ils atteignent le grade de sergent avant de passer dans l'active où ils recommencent simples soldats mais avec déjà un bagage de techniques militaires qui leur donne de l'avance et un peu d'aisance



L'insigne du 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

APPRENDRE AVEC LE COLLECTIF

Marsouin-para de 1^{re} classe, Vincent vient d'effectuer sa première année de réserve. Il livre quelques réflexions sur son expérience.

Né en 1988, ce réserviste âgé de 32 ans n'a pas fait son service militaire. Il n'a pas non plus de passé militaire dans l'active. Marié, il a un fils de 2 ans et demi. Après un cursus dans le supérieur (Sciences Po Lille, Master 2 en analyse financière et un autre en comptabilité), il travaille comme consultant dans une société de logiciel informatique à Castres.

Il s'est interrogé sur la pertinence de tenter le concours d'entrée à Saint-Cyr pendant ses études mais il craignait de s'enfermer dans une carrière dont il n'était pas certain qu'elle lui corresponde. La réserve lui a paru être un compromis pertinent.

Les souvenirs du service militaire de son père, les attentats subis par la France et la rencontre avec un officier du 8^e RPIMa l'ont décidé à franchir le pas. Le MP1 (R) Vincent a signé un contrat de trois ans : « *J'aimerais construire une carrière de réserviste. J'aimerais faire les formations et prendre des responsabilités comme sous-officier, puis officier au sein de la 10^e Cie du 8^e RPIMa* ».

« *Même si pour l'instant je me fais commander par des gens plus jeunes que moi, cela ne me pose pas de problème. Je resitue cela dans une hiérarchie de compétences et d'expériences* ».



© F. Gaignault

S'INVESTIR POUR LE PAYS

Vincent apprécie d'être intégré à un collectif, de soutenir un régiment et de s'investir pour le pays. « *C'est un moyen pour moi de faire mon devoir, de montrer mon attachement aux valeurs civiques qui constituent le socle de notre cohésion nationale* ». Qu'est-ce qui lui plaît dans les activités de réserviste ? « *Tous les apprentissages techniques : topographie, tir et entretien de l'arme, secourisme, conduite de véhicules, notamment en situation difficile. Le franchissement d'obstacles avec un 4x4 dans une marre de boue ou le combat d'entraînement nocturne restent de grands moments* ».

Il confirme qu'il est primordial de répéter les exercices pour que des automatismes apparaissent, « *d'où l'importance de venir régulièrement aux convocations* ». Le plus compliqué pour lui est de mêler sa vie familiale et ses activités de réserviste qui se déroulent soit les week-ends, soit sur des périodes de deux semaines.

Vincent est content d'avoir pu remplacer du personnel d'active avec ses camarades réservistes, durant les fêtes de fin d'année. Ainsi, les soldats de métier du régiment ont pu profiter de leurs proches : « *Notre engagement, à notre échelle, soulage les soldats professionnels* ».

dès leur incorporation. « *Une demi-douzaine de réservistes est devenue soldats professionnels au « 8 » ces dernières années* », indique le LCL Stéphane.

Le capitaine Didier signale aussi qu'il est

important d'avoir une provision de cadres issus de la réserve du « 8 » pour garder l'esprit de l'unité. Il ajoute que tous les volontaires peuvent passer le brevet parachutiste s'ils le souhaitent.



Quelques un des réservistes de la 10^e Cie du 8^e RPIMa commandée par le capitaine Didier (à gauche sur la photo).

UNE UNITÉ BIEN ANCRÉE

« Comme tous les régiments des troupes de marine, nos traditions sont vivantes et partagées. Le « 8 » a été créé en 1951, en Indochine, par le général de Lattre. Le régiment a participé à la bataille de Diên Biên Phu. Malgré une formidable résistance, il a été pratiquement anéanti

avant de renaître et de combattre en Algérie où il a obtenu de très bons résultats sur le terrain, » explique le LCL Stéphane. Le « 8 » est donc une unité prestigieuse qui a un esprit de corps très fort et une histoire glorieuse. Fiers de celle-ci, ses paras sont bien ancrés dans le présent. Des relations solides existent avec les

habitants de la ville de Castres (Tarn) où l'unité est basée depuis 1963. D'ailleurs, la cité est la marraine du régiment depuis le 7 juillet 1997 et, à ce titre, les paras du « 8 » arborent l'écusson de la ville sur la manche gauche de leurs treillis.

POURQUOI DEVENIR RÉSERVISTE AU « 8 » ?

Outre le fait que le 8^e RPIMa propose une semaine d'aguerrissement à la suite de la FMIR qui permet aux nouveaux réservistes de se sentir d'entrée de jeu mieux armés et plus autonomes, le régiment spécialisé dans « la bagarre » et les expéditions lointaines (Afrique, DOM/TOM, etc.) vous invite à l'aventure et vous fera passer les étapes pour franchir quelques caps, même en cas de tempête !

« Tous les mois, des activités sont prévues pour les réservistes. Notre objectif est qu'ils puissent servir le régiment et la France. Pour cela, nous nous employons à les valoriser, à augmenter leur confiance en eux. Nous les transformons de façon positive. Après quelques années chez-nous, ils auront mûri, » précise le CDU de la 10^e Cie.

Il ajoute que les réservistes du « 8 » auront relevé des difficultés qui ne se rencontrent pas, ou rarement, dans le civil. L'encadrement est là pour leur donner l'en-



La garde au drapeau du « 8 ». Les mentions « Indochine 1951-1954 » et « AFN 1952-1962 » sont inscrites sur l'emblème auquel est accroché la croix de guerre des TOE (4 palmes) et la croix de la Valeur militaire (3 palmes).



ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

PAR LE COLONEL (R) PHILIPPE MONTALBOT
PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

Les propos exprimés dans cet article ne représentent que et uniquement l'opinion de leur auteur. Ils n'engagent en rien la revue *Armée & Défense* et l'UNOR et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de leur part.

BIEN CHERS CAMARADES,

« *Debout les Morts !* » Cette devise du 95^e régiment d'infanterie est venue me rappeler la gravité, le gigantesque, l'espérance, le 21 mai dernier lorsque nous étions à Sampigny, dans la Meuse, sur le seuil de la demeure du Président Raymond Poincaré pour lancer les commémorations du centenaire de notre Union.

En effet, de cette hauteur, on a une vue sur l'autre côté de la Meuse, sur le saillant de Saint-Mihiel, la forêt d'Apremont qui le couvre, et dans laquelle on devine la clairière du Bois brûlé et la Croix des Redoutes où fut lancé ce cri par l'adjudant Péricart passé à la postérité, l'Assemblée nationale ayant cité l'action héroïque menée par les braves du régiment de Bourges en ce lieu, pour repousser l'ennemi.

Déplaçant le regard sur la ligne de crête, un mouvement de terrain en deçà suggère Marbotte. L'esprit s'empreint de la gravité des lieux quand on les connaît. Ici dans une vaste nécropole reposent en paix les bataillons de ceux qui pensaient nous offrir définitivement la paix en apportant le sacrifice de leur vie. Surplombant l'ensemble, l'église alors transformée en infirmerie où nombre de malheureux reçurent les dernières attentions.

Gigantesque la concentration d'hommes en un faible espace, se faisant face à quelques mètres seulement ; titanesques les travaux de construction des tranchées, des casemates, des boyaux logistiques, ainsi les efforts de toute une Nation pour le maintien de l'approvisionnement du front. Gigantesques encore l'enthousiasme à ce moment-là (avril 1915), le courage d'y "remonter" malgré l'hécatombe.

Soldats de France et de l'Empire, unis dans l'engagement, dans l'effort, dans le combat et unis pour l'éternité en cette terre de Meuse. Ceux qui sont revenus dans leurs foyers, deviennent pour l'Histoire nationale "Ceux de 14" et aiment à se rassembler pour se rappeler "la der des ders".

Après avoir partagé les pires horreurs dans les tranchées, ils partagent leurs émotions dans le bonheur de la paix ; indéfectible fraternité d'armes que le public ordinaire ne comprend pas vraiment.

Les officiers se retrouvent déjà dans de multiples associations et sections, dans tout le pays. Le capitaine



Raymond Poincaré fait partie de ces officiers de complément et avec quelques autres est à l'initiative de rassembler toutes ces unités dans une Union. Notre UNOR est née.

Lui qui avait su remiser les différents politiques avec Georges Clemenceau pour sceller l'unité nationale dans l'Union Sacrée, l'effort de guerre, permet la constitution d'un interlocuteur massif qui oblige à la reconnaissance des qualités de ces meneurs d'hommes issus de la société civile et au même traitement que les officiers de l'active.

Le courage, l'autorité et l'intelligence combinés, placés au bon moment, au bon niveau, pendant et après. Nous sommes les humbles et heureux héritiers de "ceux à qui l'on doit tout". Mais les effectifs ne sont plus les mêmes. Le nombre de citoyens français concernés par la défense a totalement chuté, au gré des budgets militaires de plus en plus réduits, anéantis, en moins de trente ans.

Avec la chute du Mur, on a pensé pouvoir s'exonérer des dépenses de défense ; les fameux "dividendes de la paix"... un leurre encore pour certains. On a fragilisé l'industrie de défense et en parallèle on a abandonné l'investissement dans les hommes, leur qualité, leur connaissance : "on gère un budget" de fonctionnement, plus des compétences... au point qu'il est devenu délicat de susciter l'engagement de vraies compétences. Au moment où il n'y a jamais eu autant de conflits dans le monde dont un majeur en Europe à

1500 km de notre frontière, on ne peut que s'interroger. Entre abandon physique (d'une masse de matériels prêts et d'une masse d'hommes formés) et dérive idéologique affaiblissant les sentiments d'appartenance à une seule et unique communauté (nationale bien sûr), la réinjection de quatre décennies de "dividendes de la paix" n'y suffirait pas, et il manquera encore l'essentiel : des hommes en nombre et formés et... volontaires ; capables, à l'instar des Ukrainiens, de prendre les armes, de s'engager pour défendre leur terre, leur famille, leur mode de vie, de ne pas se soumettre. L'engagement de notre Union et dans notre Union a une rampe de lancement de cent années d'exemplarité.

Notre place est, dans le contexte actuel plus que jamais, de revendiquer qu'il y a une démonstration vivante et dynamique de l'engagement d'hommes et de femmes issus de la société civile au profit de la collectivité nationale, et qui sont "en mesure de", mais pas assez nombreux.

Comme nos prédécesseurs, les officiers de complément, nous devons pointer du doigt la naïveté, alerter sur l'impérieuse nécessité de concerner tous les membres de la communauté nationale aux thèmes et à l'exercice de la défense opérationnelle du territoire pour ne pas se réveiller avec une mauvaise "surprise". Notre pays est parmi les plus enviés ; nombreux sont les candidats pour s'y réfugier, et à vouloir s'y installer. C'est une chance d'y vivre, et c'est bien la preuve première que nous avons beaucoup à défendre. Notre rôle est aussi d'expliquer qu'il faut cependant s'en donner les moyens ! Ce centenaire nous fait sillonner la France à la rencontre des régions, des associations locales. Sortons tous nous joindre aux manifestations et aux cérémonies pour célébrer notre événement. Montrons-nous ! Trop longtemps le réserviste vécut "clandestin". Cette discrétion non seulement ne nous est pas reconvenue mais nous est dommageable.

« *L'espérance est le songe d'un homme éveillé* » disait Aristote. Alors éclairons plus encore la voie de l'action ; c'est la voie du courage, celle qui a porté certains à l'héroïsme, et ceux qui ont mené des hommes savent que c'est aussi contagieux ! Donner l'envie d'avoir envie ! Bon et joyeux Centenaire ! Bonnes vacances ! ■



ÉPREUVES SPORTIVES

TRANSAVESNOISE ÉDITION 2022

L'Amicale des cadres de réserve d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) a organisé du 20 au 22 mai l'édition 2022 de la Transavesnoise.

Cette marche d'orientation d'environ 28 km se déroule à l'Ouest du lac du Val Joly, le long de la frontière Belge, entre les villages d'Eppe-Sauvage et de Wallers-en-Fagne.

L'exercice est ouvert à tous les militaires de la réserve opérationnelle, aux membres d'associations de réservistes, aux anciens militaires, aux réservistes citoyens et aux élèves des ateliers défense des lycées.

Cette année, nous avons enregistré la participation de treize équipes composées de trois à quatre participants venant des Hauts-de-France, de la région parisienne et de Normandie. Une vingtaine de contrôleurs bénévoles, membres des associations de Cambrai, de Valenciennes et de Normandie étaient associés à l'organisation de cette épreuve.

UNE VINGTAINÉ DE BALISES

Après le rassemblement de la veille, les concurrents se sont retrouvés le samedi 21 mai, dès 7h00, au sud-est du Val Joly, dans la forêt de Trélon. Le parcours était fractionné en quatre parties initialisées à Eppe-Sauvage, Moustier-en-Fagne, Baives et Wallers-en-Fagne. Des ateliers techniques et d'armement, des questions sur l'actualité internationale, des exercices de topographie animaient ces points de départ.

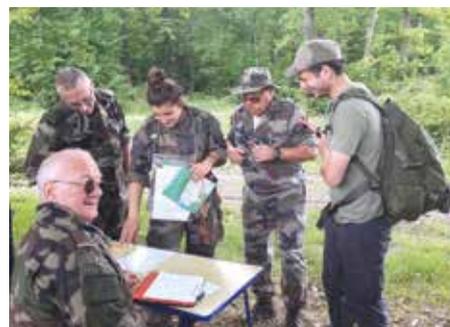
Vingt balises positionnées avec précision dans le massif forestier environnant, jalonnaient le parcours accidenté, rendu

plus accessible par la sécheresse qui sévit dans la région depuis deux mois. Moins de prolifération de ronces et cours d'eau à sec ont facilité la progression des équipes en zones boisées.

LES GENDARMES EN TÊTE

Comme chaque année, les concurrents ont dû faire preuve d'une lecture fine de la carte – en particulier des mouvements de terrain – et d'une orientation précise à la boussole pour progresser rapidement et rentrer dans le délai imparti par les organisateurs.

Seules trois équipes ont composté les vingt balises disséminées dans le milieu forestier. L'équipe RESGEND de Maison-Alfort (94), composée de réservistes de la gendarmerie, monte sur la plus haute



Des ateliers techniques animaient les points de départ de chacune des étapes.

marque du podium et remporte le trophée Robert Crapet^[1]. Notons le très beau résultat de l'équipe de l'atelier défense du lycée St-Luc de Cambrai (59) qui se classe deuxième. L'équipe Les Aigles de la BA 107 de Villacoublay (78) s'empare de la 3^e place. ■



Le dimanche 22 mai, les participants se sont rassemblés pour un dépôt de gerbe au monument aux Morts d'Avesnes-sur-Helpe, en présence des autorités locales.

^[1] Membre co-fondateur de l'Amicale des cadres de réserve d'Avesnes-sur-Helpe.



ARMÉE-NATION

RALLYE LYCÉEN, UNE PREMIÈRE

La première édition du rallye citoyen des lycéens du Maine-et-Loire s'est déroulée avec succès au mois d'avril.

Fort de la réussite rencontrée depuis plusieurs années par le rallye des collégiens, la Délégation militaire départementale du Maine-et-Loire, menée par le lieutenant-colonel Denis Caillaud, a organisé un rallye des lycéens les 27 et 28 avril.

Cette première édition s'est déroulée à l'École du génie (Angers). Elle a vu la participation de huit lycées publics et privés du département, à la fois de l'enseignement général, scientifique et professionnel.

DES ÉLÈVES ET DES EVAT

Au total, plus de soixante élèves de classes de Première étaient présents. L'effectif était renforcé par huit stagiaires de l'*établissement pour l'insertion dans l'emploi* (EPIDE) d'Ombree en Anjou, ainsi que par huit engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) du 6^e régiment du génie et de l'École du génie.



Le podium et le trophée des vainqueurs du 1^{er} rallye des lycéens.



Revue des troupes ! Les lycéens se familiarisent avec le cérémonial militaire.

Regroupés en équipe, les participants ont suivi des conférences sur le monde des armées. Ils ont aussi participé à des activités typiquement militaires comme la levée des couleurs au son de *La Marseillaise* ou bien encore découvert les rations de combat.

OBSTACLES, TIR, SECOURISME...

Mais le cœur du rallye des lycéens consistait pour les huit équipes à s'affronter au cours d'épreuves et de découvertes mêlant, entre autres, parcours d'obstacles,

initiation au tir à la carabine laser, atelier de secourisme et aperçu des matériels des différentes armées.

La remise d'un trophée est venue clore cette séquence dense et riche mais surtout très appréciée des jeunes angevins.

De nombreux organismes et institutions (mairie d'Anger, IHEDN ARI7, UNOR, ANMONM, CIRFA, CSNJ, SDIS 49, GEND 49) ont apporté leur contribution à cette activité labélisée par l'ONACVG (« Année mémoire 2022 ») et la DSNJ (« Aux sports jeunes citoyens »). ■



ARMÉE-NATION

JOURNÉE DES RÉSERVISTES À NOUMÉA

Les réservistes et les employeurs calédoniens se sont mobilisés dans le cadre de la Journée nationale des réservistes.

La Journée nationale des réservistes 2021 dont le thème central était « Une citoyenneté engagée » s'est finalement déroulée le 17 mars dernier. L'Association des officiers de réserve et des réservistes de Nouvelle-Calédonie (UNOR-NC) s'est impliquée et a marqué de sa présence cette journée particulière. Les forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) avaient organisée la JNR à la base navale de la pointe Chaleix. L'objectif de cet événement était de mobiliser les employeurs de Nouvelle-Calédonie pour l'accompagnement de leurs collaborateurs engagés dans la réserve ou désireux de le faire. Comme tous les ans, la JNR aura permis également de mieux faire connaître les différentes réserves, tout en soulignant leur apport essentiel à la réalisation des missions des forces armées.



Les chefs d'entreprises paraphent la lettre d'intention en vue de la signature d'une convention.

EN PRÉSENCE DES HAUTES AUTORITÉS

Le général commandant supérieur des FANC était accompagné du colonel

commandant la gendarmerie nationale et du commissaire général directeur territorial de la police nationale.

Étaient également présents Patrice Faure, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Thierry Santa, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que des représentants du monde économique dont la présidente du MEDEF-NC, Mimsy Daly, et le président de la CCI, David Guyenne. Plusieurs dizaines d'entrepreneurs avaient aussi répondu à l'appel.

Cette rencontre a permis de présenter une charte de l'entreprise engagée. Certaines d'entre elles ont signé une lettre d'intention en vue de la signature d'une convention une fois le texte de loi voté. ■

Source : CONSCOM FANC



Le GBR Valéry Putz, commandant supérieur des Forces armées de Nouvelle-Calédonie et commandant de la base de défense de Nouvelle-Calédonie, prend la parole devant les réservistes et les employeurs.

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

TEXTE : PAR LE SOUS-LIEUTENANT (H) FERNAND MORIZOT - PRÉSIDENT DE L'UNOR PACA ET DE L'ANISICC



DÉCOUVERTE

TROIS JOURS POUR LES ASSOS

Le château de Bouc-Bel-Air (13) a accueilli en novembre dernier des expositions sur différents thèmes : loisirs scientifiques et techniques, réserve militaire et lien armée- nation.

La commune de Bouc-Bel-Air, dans les Bouches-du-Rhône, avait mis du 12 au 14 novembre 2021 le château local à la disposition des associations locales. L'objectif était de permettre à toutes les associations de notre région de présenter leur savoir-faire, et surtout de se faire connaître de tous les publics du secteur.

DE L'INFORMATIQUE AUX ANCIENS COMBATTANTS

Le château a ainsi pu accueillir des associations qui mettaient en œuvre diverses technologies : électricité, électronique, informatique, télécommunications, transmissions numérique, mécanique, aviation, modèles réduits, radio commandes. La théorie et la pratique étaient développées sur plusieurs stands afin d'intéresser les publics de tous âges et de tous niveaux.

Nos associations de réservistes étaient également présentes pour informer le public sur tous les métiers de nos armées, sur les associations de réservistes militaires de la région, ainsi que sur les possibilités d'intégrer la réserve militaire.

Enfin, les associations d'anciens combattants de notre département étaient aussi présentes. Elles ont présenté leurs activités dans les communes de notre département. Nous avons eu le plaisir d'accueillir le délégué militaire départemental et les représentants des mairies de Bouc-Bel-Air et de Simiane-Collongue.



Le sous-lieutenant (H) Fernand Morizot présente l'un des stands au DMD des Bouches-du-Rhône.

DE NOMBREUSES ASSOCIATIONS

Félicitations à toutes les associations qui ont bien voulu déléguer leurs membres pour mettre en œuvre et tenir leurs stands durant ces trois journées, à savoir : l'ANISICC (Association nationale interarmées des systèmes d'informations de communications et du contrôle), l'ANSORAA 83 (Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air), l'ANORAA d'Aix-en-Provence (Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air), l'UNOR PACA (Union nationale des

officiers de réserve de la région PACA), l'UNOR-Nice, les associations des officiers de réserve (AOR) de Digne, de Toulon, de Simiane-Collongue/Aix, l'Association des amis de la radio (ARES), le MACAP (Model air club d'Aix-en-Provence), les associations des anciens combattants de Bouc-Bel-Air et de Simiane-Collongue, Le Souvenir Français, le Radio club F8KKG de l'ANISICC et ses opérateurs, l'ADREF13 (association des radioamateurs Bouches-du-Rhône) ainsi que Jean-Marie Mathieu collectionneur, professeur de physique à l'université de Marseille. ■



CENTENAIRE DE L'UNOR

UNE AG SOUS LE SIGNE DU CENTENAIRE

L'Union nationale des officiers de réserve de l'arrondissement de Béthune (UNOR-AB) a célébré le 5 mars dernier le centenaire de l'Union nationale des officiers de réserve.

L'assemblée générale du 5 mars dernier a revêtu un caractère solennel pour célébrer le 100^e anniversaire de l'Union nationale des officiers de réserve.

Cette journée a débuté par une célébration en l'église Saint-Vaast de Béthune et la bénédiction par l'abbé Xavier Lemble, doyen de la paroisse, des drapeaux de la Légion d'honneur, de l'Ordre national du Mérite, de l'UNC, de l'UNOR-AB et de l'UNOR Lens.

EN PRÉSENCE D'AUTORITÉS

Puis les camarades et les invités ont été accueillis dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville après avoir découvert une



Les participants à l'AG du 5 mars 2022 de l'UNOR-AB.



La plaque du centenaire de l'UNOR dévoilée à Béthune.

exposition sur l'histoire et les activités de notre association.

Après les discours d'introduction du président de l'UNORAB, Daniel Remoleux, la parole a été successivement laissée à Hervé Boca représentant le président de l'UNOR Philippe Ribatto, à Olivier Gacquerre maire de Béthune, à Véronique Peaucelle-Delelis, directrice de l'ONACVG, à Mme la sous-préfète Chantal Ambroise et cela en présence d'André Deiss président de l'UNOR régionale et de l'adjoint du délégué militaire départemental. La cérémonie s'est poursuivie par le dévoilement d'une plaque commémorative de ce centenaire aux couleurs de l'UNOR et les dépôts de gerbes au monument aux Morts de la ville.

La découverte d'une exposition sur les activités de l'UNOR Béthune suivie d'un moment de convivialité puis d'un repas de cohésion a clôturé cette manifestation de prestige, occasion de partager nos valeurs communes et pérennes depuis 1922. ■



Dévoilement de la plaque par les autorités civiles et militaires.

RENCONTRE AVEC UN PEINTRE

LE DRAGON DES COULEURS

Ancien légionnaire, Yong-Man-Kwon est peintre officiel des armées de terre, de l'air et de l'espace, de la Marine et de la gendarmerie. Il est le seul dans ce cas. En coréen, son nom signifie dragon.

Yong-Man-Kwon qui êtes-vous ?

Je suis né le 8 juin 1972 en Corée du Sud. Je vis en France depuis déjà 24 ans, en Eure-et-Loir, en pleine campagne, entre Chartres et Orléans.

Mon père, aujourd'hui décédé, était pompier et ma mère, toujours vivante, coule des jours paisibles dans notre pays d'origine.

Comment s'est déroulée votre enfance en Corée du Sud ?

Je me suis intéressé très tôt au dessin et à la peinture. Dès l'école primaire. J'étais plutôt bon élève jusqu'au collège. Puis je me suis totalement focalisé sur le dessin. Il n'y avait vraiment que cette discipline qui m'intéressait, au grand désespoir de mes parents qui nourrissaient pour moi d'autres ambitions plus prestigieuses. Ils me voyaient docteur, avocat...

Autant dire que ma famille n'était pas très favorable à ma vocation pourtant très précoce.

C'est mon professeur de dessin au collège, avec lequel nous avions une heure de cours par semaine, qui m'a remarqué. Un jour, il m'a demandé de réaliser un dessin sur poterie, comme à chacun de mes camarades. Nous avions une semaine pour lui rendre le travail. Quand je le lui ai rendu, il n'a pas cru que c'était moi qui l'avais fait. Il m'a dit de le refaire devant lui. Je me suis exécuté. Il a convoqué mes parents pour leur dire qu'il serait opportun de m'orienter vers une école artistique qui est l'équivalent de l'École Boule en France. Comme les professeurs sont très respectés en Corée du Sud, mes parents ont obtempéré.



Yong-Man-Kwon est peintre officiel des armées de terre, de l'air et de l'espace, de la Marine et de la gendarmerie.

© DR



Cette école vous convenait-elle ?

Il a d'abord fallu passer un examen pour y entrer. J'avais à l'époque 17 ans et j'en tenais pour trois ans d'études. Je me défendais assez bien en dessin mais mon style, peu académique, ne plaisait pas à mes professeurs. J'ai néanmoins réussi à sortir diplômé et j'ai présenté le concours d'entrée à une école équivalente aux Beaux-Arts à Paris, même si les enseignements et les attendus sont différents car le système scolaire coréen ne ressemble en rien au français.

L'examen d'entrée à cette école universitaire est très difficile. Il y a environ 1 000 candidats pour une quarantaine de places. La sélection est très rigoureuse et le diplôme très prestigieux. Il existe bien d'autres écoles mais elles sont considérées de niveau inférieur. J'ai tenté deux fois le concours et l'ai raté deux fois !

Qu'avez-vous fait alors ?

Tout simplement mon service militaire ! J'avais 20 ans, l'âge d'être conscrit et d'être incorporé. J'ai effectué mon temps sous les drapeaux dans un régiment d'infanterie. Je vous le dis franchement : ça ne m'a pas plu !

En Corée du Sud, nous faisons deux et demi de service militaire. La première année, nous n'avons en tout et pour tout que trois semaines de permission, avec un salaire mensuel de 15 euros et un paquet de cigarettes.

Les sévices corporels étaient courants à cette époque. Pour avoir une idée de ce que nous vivions, je vous conseille de regarder la série D.P. (acronyme de *Deserter Pursuit*) sur Netflix. Elle reflète assez bien la réalité.

La mission de mon régiment était de garder la rivière Imjin près de la frontière avec la Corée du Nord. J'ai néanmoins réussi à terminer mon temps avec le grade de caporal-chef.

Qu'êtes-vous devenu après votre service militaire ?

J'ai rejoint une école privée qu'un de mes amis avait créée à Séoul. J'y ai suivi deux nouvelles années de formation tout en préparant les concours d'entrée à l'université. C'est à cette époque que mon père est décédé. Cette disparition m'a affecté et j'ai décidé de partir aux États-Unis. J'ai obtenu un visa étudiant de trois mois qui était renouvelé à échéance.

Mais l'école dans laquelle je prenais des cours à Brooklyn, Hunter College, était très chère : environ 1 000 dollars de scolarité par mois. J'ai été contraint de travailler en cachette comme serveur, ou comme vendeur de sandwiches pour financer ces études.

Ce rythme n'était pas compatible avec une scolarité assidue : travailler jour et nuit et ne dormir que trois heures par jour était épuisant. Je n'ai donc pas obtenu le diplôme que j'espérais. J'ai néanmoins pu confronter ma palette à l'hyperréalisme américain.

Quelle a été la suite de votre parcours ?

J'avais 27 ans. Je suis reparti en Corée via la France. À cette époque, nous n'avions pas besoin de visa en tant que Coréen pour débarquer en France. Quelqu'un aux États-Unis m'avait parlé de la Légion étrangère.

Avant de partir, j'avais contacté l'ambassade de France aux États-Unis pour qu'elle me renseigne sur l'engagement dans la

Légion. Personne n'a été en mesure de me renseigner ! La seule réponse que j'ai pu obtenir, c'est « Venez en touriste et essayer ». J'ai finalement rejoint le Fort de Nogent qui m'a renvoyé à la maison mère à Aubagne puis au 4e étranger à Castelnaudary. J'ai signé mon engagement.

Ayant obtenu une carte de séjour, je pensais suivre des cours en plus de ma formation de légionnaire. J'ai tenté le Centre national d'enseignement à distance. Mais compte tenu de mon dossier, les professeurs ont décidé que je n'avais pas besoin d'études supplémentaires. À l'issue de mes classes, le commandant Marquet qui était rédacteur en chef de *Képi Blanc* avait besoin d'un dessinateur. Ce fut, pendant plus de quatre ans, ma seule affectation, en dehors de la période de stage à Castelnaudary pour passer au grade de caporal.

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager dans la Légion étrangère ?

L'envie de changer de vie. Je viens d'une famille pauvre où il n'y avait aucune joie, aucune perspective et je ne souhaitais pas rester dans cette situation. L'ascenseur social est très rare et très compliqué en Corée. La Légion étrangère était un moyen de m'en sortir.

Je n'ai signé qu'un seul contrat. Compte tenu de mes états de service, et compte-tenu du fait que j'avais réalisé les cadeaux pour la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, et le général Thorette en visite à Aubagne, le général Jean-Louis Franceschi m'a nommé caporal-chef à titre exceptionnel, étant entendu que ce grade n'est acquis qu'après plus de cinq années de grade de caporal. Je suis ensuite revenu à la vie civile pour vivre de mes dessins et de ma peinture. Aujourd'hui une dizaine de galeries en France et à l'étranger (États-Unis, Portugal...) travaillent avec moi. Je n'ai pas d'agent comme certains grands artistes peuvent en disposer.



© Yong-Man-Kwon

Vous êtes quatre fois peintre officiel des armées : Terre, Air et Espace, Marine, Gendarmerie.

Être peintre officiel est-ce un métier ? Comment le devient-on ?

C'est une activité complémentaire à celle que j'exerce quotidiennement. Pour devenir peintre officiel, vous devez passer un concours, présenter un press-book d'environ 40 dessins et peintures, avec une lettre de candidature. Il faut également préparer deux toiles pour le Salon des peintres qui se déroule une fois tous les deux ans aux Invalides.

Les candidatures sont scrupuleusement étudiées et il faut parfois attendre longtemps avant d'être admis. J'ai été nommé peintre de l'armée de terre en 2003 après trois tentatives, puis peintre de l'armée de l'air (et maintenant de l'espace, ndlr) en 2005 après une seule tentative.

Pour devenir peintre de la Marine, je m'y suis repris à cinq fois. J'ai été admis en 2012. Enfin, le concours de peintre de la gendarmerie nationale a été ouvert en 2020 et j'ai pu accéder à l'agrément dès la première tentative.

Je précise que vous avez deux grades de peintre officiel : agréé et titulaire. Quand vous êtes désigné peintre, vous êtes agréé pendant dix ans et vous avez l'équivalent du grade de capitaine.

Au bout de dix ans, sous conditions, vous pouvez être nommé titulaire avec l'équivalent du grade de commandant. Aujourd'hui j'ai la chance d'être titulaire pour l'armée de terre et l'armée de l'air et de l'espace.

Travaillez-vous sur commande ?

À titre civil, je peux naturellement travailler sur commande. Je pense que ma palette est très large, du portrait au paysage. Quand l'armée m'appelle, c'est naturellement différent. Comme les réservistes, je peux dire « non » parce que j'ai des contraintes professionnelles qui ne me permettent pas de me déplacer ou parce que je dois finir une œuvre pour untel ou untel. Mes patrons sont le général délégué au patrimoine de l'armée



© Yong Man-Kwon

de terre et ses homologues de la Marine, de l'armée de l'air et de la gendarmerie. Il peut me missionner par exemple sur une cérémonie. J'en retire une toile d'un certain format qui aura été prédéfini et c'est ensuite le régiment qui pourra la conserver en me versant des émoluments. Tout cela se fait dans la transparence la plus totale.

Qu'est-ce qui vous inspire pour peindre ? Le personnage ? Ce qu'il dégage ? Une situation ? Une couleur ? Une humeur ?
Tout m'inspire. J'aime ce côté « challenge », « défi ». Quand je

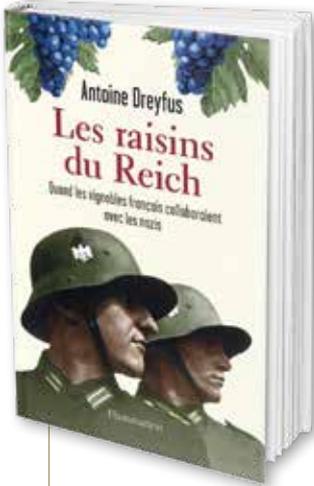
commence une toile, je me bats car je ne sais pas toujours où je veux aller. Un dessin, ça ne se construit pas comme ça. Je suis très sensible à la lumière, celle qui se dégage de la nature, des personnes. Ce sont elles qui m'inspirent car elles créent les reliefs, les ombres et donc mettre en valeur les matières.

À quelle œuvre tenez-vous le plus ?

Je vais sans doute vous surprendre : c'est un portrait de ma fille. C'est effectivement très personnel. Je suis aussi attaché à une peinture de mes chèvres. ■



LU POUR VOUS



LES RAISINS DU REICH

Entre agriculture, politique et économie, les vignobles français ont connu de 1940 à 1944 des heures peu glorieuses sur lesquelles certaines organisations préfèrent jeter un voile plus que pudique.

Dès les premières lignes, le journaliste Antoine Dreyfus donne le ton : « *Omerta sur les cépages* », écrit-il en prologue d'un récit très

étayé, très fouillé et aussi très instructif.

Dans le Bordelais, en Champagne, en Bourgogne et dans le Cognac notamment, nombreux sont les domaines qui se sont engagés par défaut, par contrainte ou par conviction dans la collaboration économique avec l'occupant nazi.

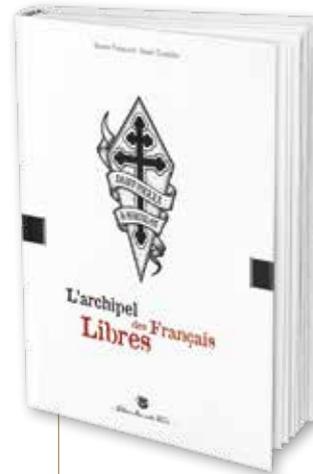
Certains de ces domaines assument cette connexion et ce pesant héritage, n'hésitant pas à ouvrir volontiers leurs archives. D'autres au passé tout aussi sulfureux préfèrent conserver le mutisme. Démythifiant l'action résistante de certains vignobles et de certaines maisons, l'auteur rappelle que sous l'Occupation, les affaires n'ont jamais cessé, y compris en viticulture.

Avant même cette période « *le vin et les alcools français constituèrent des objectifs stratégiques et cruciaux pour l'Allemagne nazie, aussi bien pour les libations des dignitaires et des oligarques SS, pour le moral des troupes de la Wehrmacht (...) que pour servir de carburant aux fusées V2* », souligne-t-il. Nombreux sont ces hauts-responsables allemands à s'être servi, Hermann Goering en premier, que l'auteur qualifie d'« *ogre insatiable* ».

C'est une quête (de sens et de vérité) à laquelle Antoine Dreyfus nous convie, nous faisant visiter une « cave d'Ali Baba », près de Chisinau (Moldavie) où sommeillent encore des grands crus prestigieux : Yquem, Romanée-Conti, Margaux, etc. mis en bouteille avant-guerre.

L'auteur nous fait croiser de troubles et d'ambigus personnages qui seront plus ou moins inquiétés après la Libération et qui d'une manière générale seront réhabilités et amnistiés. Tout aussi passionnant est le récit qu'il consacre aux vignes du maréchal Pétain dont il reste quelques vestiges historiques. ■

AUTEUR : ANTOINE DREYFUS
Éditions Flammarion - 21 €



L'ARCHIPEL DES FRANÇAIS LIBRES

C'est un archipel souvent oublié que l'on aperçoit trop rapidement lors des bulletins météo et que beaucoup de nos compatriotes ont du mal à situer : Saint-Pierre-et-Miquelon, dernier vestige de la Nouvelle-France. Or ces 242 km² de terres sont devenues un enjeu politique majeur pour la France durant la Seconde Guerre mondiale.

Ainsi, le 24 décembre 1941, les

Forces françaises libres menées par l'amiral Émile Muselier, débarquent sur ces terres à quelques encablures de Terre-Neuve. Trois corvettes et un sous-marin investissent l'archipel avec à leur bord 230 hommes.

En quelques minutes, les troupes du général De Gaulle reprennent possession d'un territoire détenu par le régime de Vichy. Cette victoire symbolique et politique est validée par un référendum local. Saint-Pierre-et-Miquelon devient le premier territoire Français à se rallier à la France Libre.

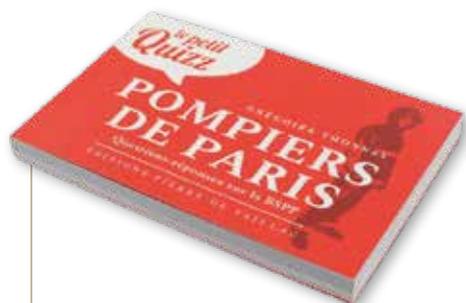
Ce véritable coup de poker politique et militaire, opéré contre l'avis des Alliés et surtout de Roosevelt qui a encore du mal à digérer l'attaque de Pearl Harbor, consolide la position De Gaulle dans l'opinion publique américaine.

C'est cette épopée que Xavier Fréquant et Yassir Guelzim nous content avec beaucoup de passion et de précision. On y croise quelques personnages pittoresques, à l'image du playboy Louis Dolivet, de Raymond Moullec alias Moret qui, nommé contre-amiral, restera communiste jusqu'à sa mort en 1971 ou encore le journaliste Ira Wolfert, futur Prix Pulitzer (1942) pour la couverture de la bataille de Guadalcanal. Ce dernier a eu un tuyau sur le débarquement des troupes gaullistes et parvient avec l'accord de l'amiral Muselier à embarquer sur la corvette *Alysse* pour suivre les opérations.

Emmaillé de nombreux témoignages et de photographies d'époque, ce superbe ouvrage lève le voile sur un pan méconnu de la Seconde Guerre mondiale. ■

*Un remarquable travail d'historien.
Un superbe ouvrage qui met à l'honneur ces autres
Français du bout du monde.*

AUTEURS : XAVIER FRÉQUANT ET YASSIR GUELZIM
Éditions Mon Autre France - 39 €



LES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

Après notamment la Grande Guerre, la Marine, les Compagnons de la Libération, la 13^e DBLE, le Jour J, les éditions Pierre de Taillac viennent de publier, sous la plume du spécialiste Grégoire Thonnat, le *Petit Quizz des Pompiers de Paris*.

Une cinquantaine de questions permettent de manière ludique et instructive d'en savoir plus sur ce corps militaire créé en septembre 1811 après l'incendie de l'ambassade d'Autriche dont le bilan reste encore deux cents ans après incertain.

Le lecteur en apprend plus sur la « blouse Paulin » mise au point par le chef de bataillon Gustave Paulin ; sur le caporal Thibault, une figure tutélaire de cette brigade emblématique ; sur la raison pour laquelle les engins sont rouges ; sur le rôle des pompiers de Paris pendant les deux conflits mondiaux. ■

L'essentiel de la BSPP en quelques pages.

AUTEUR : GRÉGOIRE THONNAT
Éditions Pierre de Taillac - 6,90 €



OBJECTIF : FORCES SPÉCIALES

Devenir membre des forces spéciales, notamment des commandos marine, est le rêve de bien des adolescents. Mais comment faire pour décrocher ce Graal ?

Dans cette troupe d'élite, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. La sélection est sévère. Sur environ 200 candidats à effectuer le stage commando, seuls une trentaine auront le droit de porter le fameux béret vert « couché à droite », à la fois héritage et souvenir de la constitution de ces commandos français en Écosse en 1942.

Pour la première fois, un béret vert révèle, en moins de deux cents pages, comment se préparer physiquement, mentalement mais aussi techniquement pour aller au bout de ce rêve. Et s'il fallait résumer ce serait : faire face, rester humble, être courageux et bien sûr ne jamais renoncer. ■

Un vadémécum complet du parfait futur commando marine !

AUTEUR : MATT
Éditions Pierre de Taillac - 17,70 €

LES VIGNERONS DU CIEL LES MOINES ET LE VIN

Superbe ouvrage que celui du général (2S) Marc Paitier, lui-même propriétaire de vignes et passionné par le vin. Ce fils d'agriculteur allait souvent chercher du vin chez les vignerons, faisant naître chez lui une vocation qui allait s'affirmer lors d'un repas pendant sa scolarité à Saint-Cyr.

« On était au restaurant avec 3, 4 camarades et nous avons commandé une bouteille de Pommard. Au moment de poser mon nez sur le verre, j'ai senti une émotion intense. Comme lorsque l'on regarde un tableau ou on assiste à un concert. C'était un Pommard de 9 ans d'âge. Cet instant-là est gravé à vie, j'ai encore les arômes du vin dans les narines », a-t-il confié à nos confrères de l'Éclaireur.

L'ancien soldat-diplomate retrace l'histoire du vin, à l'origine de nos civilisations. Divisé en trois parties, l'ouvrage s'intéresse tout d'abord aux rapports ténus entre le vin la vigne et le sacré : l'ivresse de Noé, celle de l'amour dans le cantique des cantiques, les noces de Cana, la parabole des ouvriers de la dernière heure... rappellent la place importante que le vin prend dans la spiritualité et la culture catholique.

Dans la deuxième partie, l'ancien militaire détaille avec minutie l'histoire de la viticulture monastique à laquelle la Révolution française, laïque, voire athée, mettra fin de manière brutale. Enfin, il évoque dans une troisième partie ce qu'il qualifie de « *renaissance de la viticulture monastique* », notamment dans les abbayes de Lérins, de Jouques (Bouches-du-Rhône), de Solan (Gard) et du Barroux (Vaucluse), cette dernière cultivant des terres liées à la papauté de Clément V (1264-1314).. ■

AUTEUR : GÉNÉRAL MARC PAITIER
Éditions Mareuil - 29,90 €



QUAND LE LYS AFFRONTAIT LES AIGLES

L'auteur nous avait gratifié il y a quelques années d'un ouvrage relatant les relations très conflictuelles entre la France et la Perfide Albion à travers les âges et les batailles (*Quand le lys terrassait la rose*). Il récidive cette

année dans le même domaine avec un adversaire différent : nos amis Allemands.

Comme prétexte à cette étude historique, il prend appui sur la demi-finale de la coupe du monde de football en 1982, à Séville, quand le gardien de but allemand, Harald Schumacher avait violemment agressé Patrick Batiston qui s'en allait marquer un but. Le terrain de foot est devenu un champ de bataille et cette agression a ravivé de cuisants souvenirs.

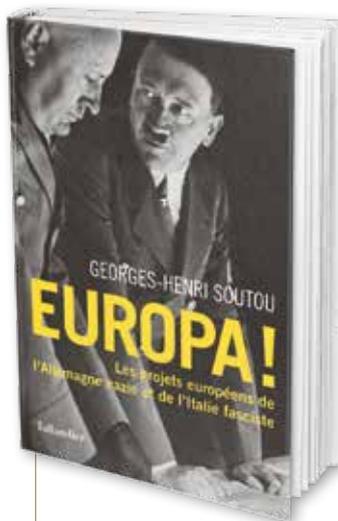
Daniel de Montplaisir, conseiller honoraire de l'Assemblée nationale, déroule ainsi les différents épisodes qui ont vu s'opposer nos deux nations depuis la première invasion des Allemands à la fin du IX^e siècle. Objet de la convoitise teutonne, le royaume des Francs fait s'affronter une succession de monarques à travers les siècles : Charles Le Chauve et Louis Le Germanique, Lothaire et Otton II, Robert et Otton III, Philippe I^{er} et Henri IV... Les croisades et le dimanche de Bouvines cristallisent un peu plus les tensions entre les deux nations.

Sous l'impulsion de Louis IX, la France rayonne quand la Germanie connaît une période de flottement avec le Grand interrègne et la contestation du trône de Richard 1^{er} par l'antiroi Alphonse X de Castille.

Entre malédictions, convulsions, périlleuses et heureuses successions, les inimitiés s'exacerbent sous l'ère des Valois et des Habsbourg. L'entrée en scène de la Prusse va rebattre les cartes jusqu'au début du XX^e siècle. ■

Avec cet ouvrage de qualité et d'une grande précision, Daniel de Montplaisir nous fait redécouvrir les relations franco-allemandes sous un autre angle. On attend avec impatience les opus avec l'Italie et l'Espagne.

AUTEUR : DANIEL DE MONTPLAISIR
Mareuil éditions - 20 €



EUROPA !

L'idée européenne a fait son chemin au cours des XIX^e et XX^e siècle, de Tocqueville à Paul Valéry, en passant par Victor Hugo, Louise Weiss, etc. Elle est même devenue, un temps, une quasi-réalité avec la création, en 1928, de la monnaie Europa par Joseph Archer, ingénieur des

mines et maire de Cizely (Nièvre).

Cette monnaie a été promue par Philibert Besson, député de la Haute-Loire, à l'origine avec Joseph Archer du mouvement fédériste d'Europe. L'Europa c'est aussi le projet méconnu du III^e Reich et de l'Italie mussolinienne. L'idée sous-jacente de ces deux intentions devait se concrétiser dans l'émergence d'un homme nouveau qui, selon les canons de l'époque, devait être ouvertement antisémite, anti-slave, antibolchévique et anti-ploutocratique.

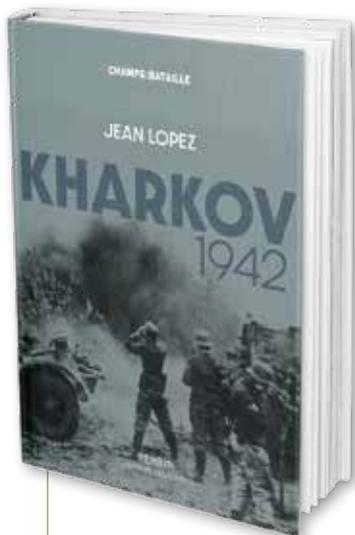
Hitler ne pouvait concevoir cette Europa que sous la férule du III^e Reich. Bien que Benito Mussolini nourrit les mêmes desseins, sa marge de manœuvre était plus faible, devant composer avec la monarchie et l'Église.

Henri-Georges Soutou, professeur émérite à l'université de Paris-Sorbonne et membre de l'Institut, décortique en près de 500 pages très érudites et en quinze chapitres, la manière dont Rome et Berlin entendaient mettre en place cet ordre nouveau, totalitaire et autarcique.

Les victoires hitlériennes du début de la Seconde Guerre mondiale alimentent plus encore cette idée qui commence à prendre forme au fil des expansions territoriales. Cet embryon d'union géographique mais aussi politique, économique et culturelle se fracassera sur les divisions internes propres aux deux pays, à leurs désaccords sur les stratégies à conduire et bien entendu sur les défaites qu'ils subiront à partir de 1943, même si le projet d'une organisation de l'Europe a survécu jusqu'en 1945. ■

Un ouvrage qui donne un angle original mais très sérieux sur l'un des objectifs méconnus de la Seconde Guerre mondiale.

AUTEUR : GEORGES-HENRI SOUTOU
Éditions Tallandier - 24,90 €



KHARKOV 1942

C'est une bataille oubliée mais qui est revenue, d'une certaine manière, sur le devant de la scène le 24 février 2022. En effet, Kharkov (en russe) se dit Kharkiv en ukrainien.

Mais la bataille que nous relate l'historien Jean Lopez a eu lieu quatre-vingt ans auparavant, entre le 12 mai et le 28 mai 1942. Il s'agit ici de la troisième bataille de Kharkov qui en comptera cinq au total, selon

l'auteur qui prend un peu le contrepied des thèses officielles qui n'en comptent que quatre.

Qu'importe ! La cité industrielle est un verrou stratégique important car il mène vers les puits de pétrole de la Mer Caspienne (Bakou). Les troupes de l'Axe la prennent le 25 octobre 1941 dans la continuité de l'opération *Barbarossa* lancée le 22 juin 1941.

Staline, surpris par cette attaque, décide de réorganiser son armée et, par une contre-attaque, tente de reprendre Kharkov. Commandées par le maréchal Semion Timochenko, les forces soviétiques s'élancent contre la 6^e armée allemande du général Friedrich Paulus qui deviendra célèbre à la bataille de Stalingrad.

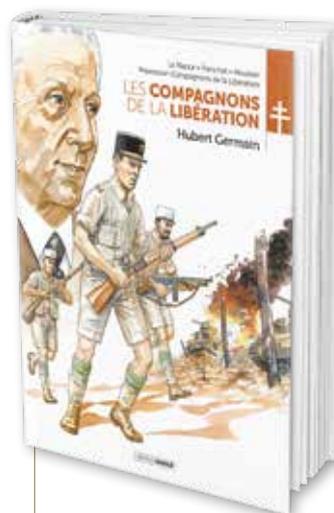
Le 11 mai, l'Armée rouge est capable de disposer de six armées selon deux fronts, parmi d'autres unités. Les débuts sont « contrastés » selon l'analyse de Jean Lopez. C'est-à-dire que l'attaque soviétique s'oppose à une forte résistance allemande. Le 13 mai, Paulus déclenche une contre-attaque avec notamment la 23^e division Panzer et la 71^e division d'infanterie qui désorientent Timochenko. Lui faut-il engager les deux corps blindés ?

Après trois jours d'intenses combats, les Soviétiques trouvent une brèche au sud en direction de Krasnograd. Mais la « pince » – qui fait penser à la fameuse tenaille de Machedoul – que Timochenko voulait mettre sur Kharkov est bloquée. Les panzers empêchent toute intrusion russe. Pis, les troupes soviétiques pâtissent d'un commandement mal organisé. ■

Premier ouvrage de la collection « Champs de bataille », Kharkov 1942 décrit précisément le contexte de l'opération ainsi que son déroulé, à l'aide de cartes très explicites et didactiques. Un véritable travail d'état-major sous un angle historique.

AUTEUR : JEAN LOPEZ

Éditions Perrin / ministère des Armées - 24 €



LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION : HUBERT GERMAIN

On ne présente plus Hubert Germain, dernier Compagnon de la Libération qui nous a quittés le 12 octobre 2021. Fils de général, il passe le concours de l'École navale quand les Allemands entrent à Paris. Il décide alors de rendre copie blanche. Il n'entend pas servir dans une armée aux ordres de l'ennemi. Il

prend conseil auprès du général Bühner, un ami de son père, avec qui la conversation devient houleuse. L'officier lui dit que la guerre est finie. « Pour moi, elle commence », lui rétorque Hubert Germain qui se fait alors traiter de « jean-foutre » avant de se faire mettre à la porte.

Hubert Germain choisit l'Angleterre qu'il rejoint à partir de Saint-Jean-de-Luz sur l'*Arandora Star*. Il participe à la bataille d'Angleterre puis retrouve son parrain, le général Paul Legentilhomme à Londres. Il s'embarque pour le Levant, prenant part à la libération de Damas. Il passe ensuite le concours d'officier, devient aspirant, choisit la Légion et rejoint Bir-Hakeim avec Pierre Messmer. L'ouvrage s'attarde avec précision sur cette grande bataille qui ancre le destin de l'armée de la France libre.

De l'avis du scénariste, Jean-Yves Le Naour, cette bataille a constitué le passage le plus difficile à retranscrire car il a fallu « bûcher pour la rendre compréhensible pour la lecteur » et faire en sorte qu'elle ne se résume pas à une succession de combats.

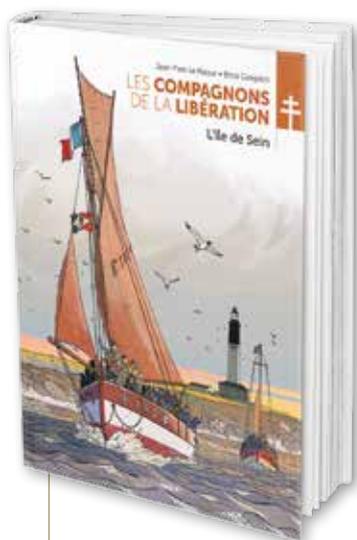
On retrouve ensuite notre héros en Italie au Monte Cassino où il est blessé. Soigné à Naples et redevenu apte, il poursuit la guerre. Il lui est ordonné de se présenter sur le terrain d'aviation de Caserta pour y être intronisé Compagnon de la Libération par le général De Gaulle en personne !

L'ouvrage n'omet pas de rappeler quelques anecdotes comme celle où deux gendarmes sonnent à sa porte. Ils le cherchaient pour « désertion ». Comme Hubert Germain l'a relaté peu avant sa mort : « Je leur ai expliqué mes états de service et je les ai sentis gênés. Les Républiques ont beau passer, l'administration reste, avec toute sa connerie ». ■

Un ouvrage qui rend un formidablement hommage à ce lieutenant, symbole du sacrifice d'une génération de Français pour que notre pays garde sa grandeur. Une flamme brûle en lui, celle de la Résistance.

AUTEURS : JEAN-YVES LE NAOUR ET ALAIN MOUNIER

Éditions Grand Angle - 14,50 €



LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION : L'ÎLE DE SEIN

Juin 1940 : au bout de la Bretagne, l'île de Sein vit en quasi autarcie avec ses marins, ses enfants, quelques veuves de pêcheurs que la mer a emportés, son maire et son recteur (curé). L'ambiance est aux embruns, à la rudesse, au silence.

Les premières pages décrivent très bien l'ambiance : « *Ce n'est pas la terre. C'est le granit. Ce n'est pas le ciel, c'est le vent, la tempête. Voici des hommes fidèles et durs comme leur bout de roche* ». Au loin, la France se bat. L'île est préservée pour un temps. Bientôt les premières fumées apparaissent au loin. Brest est sous les bombes.

Le 22 juin, prévenus par Henri Thomas, le gardien du phare d'Ar Men qui détient un poste radio, quelques dizaines d'habitants entendent le second discours d'appel à la Résistance du général De Gaulle. Deux jours plus tard, face à la menace allemande qui approche et avec la farouche volonté de poursuivre le combat, une cinquantaine de Senans s'embarquent pour l'Angleterre.

Du 24 au 26 juin, ce sont 114 îliens que la mobilisation avait écartés à cause de leur âge ou de leurs charges de familles qui rejoignent la France Libre. Le plus âgé a 54 ans, le plus jeune, un clandestin, 14 ans. En tout, ils seront 133.

C'est à l'histoire de ce départ que nous convient Jean-Yves le Naour et Brice Goepfert, n'omettant pas de rappeler les deux voyages du général De Gaulle en 1946 pour attribuer la Croix de la Libération puis en 1960 pour inaugurer le monument en l'honneur des Français libres.

Un monument qui résume à lui seul la valeur des îliens en reprenant une partie de la devise de la Bretagne : *Kento'ch Mervel eget em zaotra* (« Plutôt la mort que la souillure ») et la citation inspirée de Charles Péguy : « *Le soldat qui ne se reconnaît pas vaincu a toujours raison* ». ■

Une bande-dessinée à la hauteur de la série : didactique, émouvante et qui glorifie merveilleusement l'esprit de résistance.

AUTEURS : JEAN-YVES LE NAOUR ET BRICE GOEPFERT
Éditions Grand Angle - 14,50 €



LA GUERRE D'ALGÉRIE

À l'occasion du 60^e anniversaire de la fin d'un conflit qui a longtemps tu le nom de « guerre », le magazine GéoHistoire revient sur cette histoire douloureuse dont beaucoup peinent encore à parler. Le rédacteur en chef, Éric Meyer, le souligne avec à propos : « *Le cinéma spectacle qui a puisé dans 14-18 et 39-45 nombre d'œuvres de fiction qui*

ont marqué notre imaginaire, a laissé la Casbah et les Aurès dans l'ombre ».

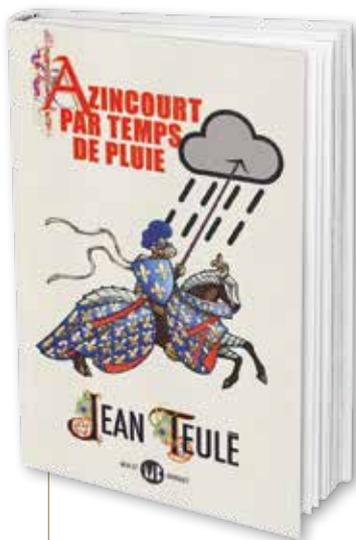
Le magazine s'efforce, avec le plus de sérieux et de recul possible, d'apporter des réponses sur les racines profondes du conflit, sur les acteurs et dates clés, sur les conséquences aussi de cette guerre qui a fait près de 30 000 morts français (militaires et civils) et près de 400 000 Algériens (militaires et civils).

Le magazine s'ouvre sur les clichés inédits pris sur le terrain par des photoreporters puis revient sur les événements de Sétif – le 8 mai 1945 – qui sonnent le début du soulèvement. Ce dernier trouvera son déclenchement lors de la triste Toussaint sanglante le 1^{er} novembre 1954.

Sur fond de décolonisation, mais aussi de nationalisme exacerbé pour les uns et d'intérêts politiques et économiques pour les autres, l'affrontement militaire devient alors inévitable. Plus encore quand les politiques s'en mêlent : « *L'Algérie, c'est la France, et la France ne reconnaîtra pas chez elle d'autre autorité que la sienne* », déclare ainsi le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand, le 7 novembre 1954. Une large part est aussi consacrée aux faits militaires, sur les théâtres des opérations, avec en point d'orgue la bataille d'Alger.

Les sujets de l'OAS, de la torture, des harkis « *les oubliés de la République* » ne sont pas occultés. Ni ceux de l'ambiguïté du général De Gaulle. Quant à la bataille de la mémoire, elle fait toujours rage, souligne dans un entretien l'historien Benjamin Stora. C'est sans doute aujourd'hui la plus importante, celle qui est à même de panser les plaies toujours béantes. Mais pour cela, la repentance doit être partagée. Le temps fera-t-il son œuvre ? ■

AUTEURS : COLLECTIF
GéoHistoire- Prisma Média - 9,90 €



AZINCOURT PAR TEMPS DE PLUIE

25 octobre 1415 : la pluie détrempe les terres tant aimées et tant convoitées de Robert III d'Artois (1287-1342), revenu à Dieu quelques décennies plus tôt. L'ost du roi Charles VI, dont le statut est passé du « Bien-Aimé » à celui de « Le Fol » en

raison de ses crises de démences à répétition, stationne à proximité du village d'Azincourt.

Forte de 12 000 à 15 000 hommes, cette armée rassemble la fine fleur de la noblesse française. En face, le roi Henri V d'Angleterre revendique ses droits à la couronne de France et entend conquérir une partie du pays. Avec son armée de 6 000 hommes environ, il tente de regagner Calais d'où il embarquera pour l'Angleterre afin de se remettre en condition.

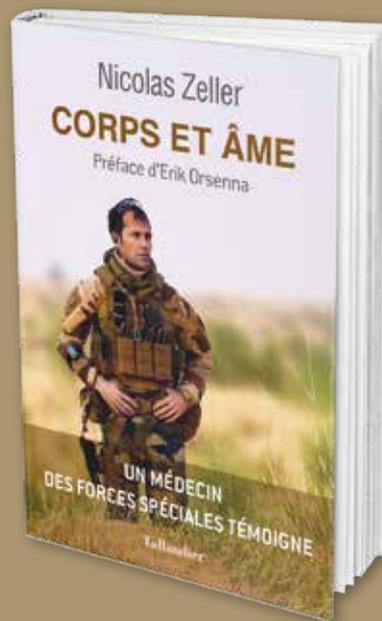
Le siège de la ville d'Harfleur qu'il a gagnée, a été pénible et ses soldats n'ont guère digéré les moules qu'ils ont chapardées sur le chemin. L'armée française conduite par Charles Ier d'Albret, connétable de France, et supérieure en nombre ne fera qu'une bouchée des troupes « angloises ».

Soucieux de préserver ses hommes, Henri V envoie son héraut d'arme qui vient proposer la paix. Le connétable est surpris, mais pas opposé, mais il se laisse influencer par l'avis général. La parole est désormais aux armes...

Dans un style précis, avec un sens consommé des mots et des formules, Jean Teulé livre sa vision romancée de la bataille d'Azincourt qui, comme celle de Crécy, est restée dans les mémoires militaires. À quoi est due la défaite française ? À l'impréparation de l'armée ? À l'arrogance qui en cette journée a sans doute atteint son paroxysme ? Aux beuveries de la veille ? Au respect trop strict, par l'ost française des règles de la chevalerie que les Anglais n'ont eu aucune pudeur à ne pas appliquer ? Ou plus simplement à une mauvaise analyse stratégique : ennemi, mission et surtout terrain ? Au lecteur de se forger un avis. ■

Chacun se plongera sans retenue au cœur d'une bataille historique tout à la fois désastreuse et inutile.

AUTEUR : JEAN TEULÉ
Édition Miallet-Barrault - 19 €



CORPS ET ÂME

Le médecin en chef (colonel) Nicolas Zeller a accompagné les forces spéciales dans nombre de leurs opérations que ce soit au Mali, en Irak, en Afghanistan, au Niger, etc.

Il a vécu aux côtés d'hommes qui en première ligne ont tout donné pour leur pays.

Nicolas Zeller ne se contente pas de décrire les situations qu'il a vécues. Il les interroge et tente de leur donner un sens et une perspective. Son récit à la fois simple, poignant et sincère, nous élève l'âme et l'esprit. Dans un rare travail d'introspection, le médecin militaire s'interroge sur le rôle du soldat, son engagement, ses ressorts psychologiques, son rapport aux autres, au pays, au monde actuel mais aussi à la mort.

Il souligne la lente déconnexion entre l'armée et la Nation qui n'accepte plus que ses fils, ses oncles, ses enfants, ses frères ou ses pères s'engagent pour défendre une idée, un idéal, une patrie et pire, qui n'acceptent plus qu'ils meurent au combat au nom d'une liberté pourtant si chèrement payée. Avec une rare lucidité et des mots justes, il explique l'attente et la frustration d'une mission qui sera annulée au dernier moment, les retours de mission complexes à gérer, la différence entre le bon stress et le mauvais stress, les blessures du corps et celle de l'âme, les silences pesants qui sont autant de combats.

Surtout, il croit en l'homme, à sa formidable capacité de résilience. « *Nous avons besoin d'être inspirés par des figures qui nous élèvent, des hommes et des femmes d'action, de grands soldats (...)* Il s'agit d'une admiration féconde (...) qui nous donne envie de passer à l'action ». Nicolas Zeller est de cette race des grands hommes et des grands soldats. Il a reçu à fort juste titre le Prix Erwan Bergot 2021. Il a aussi été distingué unanimement comme le prix de l'UNOR 2021. ■

Une superbe leçon de vie et une ode à l'armée, à ses valeurs, ses traditions.

AUTEURS : NICOLAS ZELLER
Éditions Tallandier - 19,50 €

7^e ART

AU REVOIR...

Rendons hommage à Jacques Perrin, acteur, réalisateur, documentariste, producteur et réserviste citoyen, ami des armées, décédé le 21 avril dernier.

Jacques Perrin, né à Paris en 1941, est sans aucun doute l'acteur français qui a incarné avec le plus de force et de vérité les rôles d'officiers dans notre cinéma.

Il est vrai qu'il fut servi par un réalisateur de choix en la personne de Pierre Schoendoerffer, ancien opérateur au Service cinématographique des armées qui a notamment couvert la chute de la bataille de Dien Biên Phu (1954).

Comment en effet ne pas se souvenir de son interprétation du sous-lieutenant Torrens dans *La 317^e Section* (1965), du lieutenant de vaisseau Willsdorff dans *Le Crabe-Tambour* (1977) ou du capitaine Caron dans *L'Honneur d'un capitaine* (1982). Dans un autre registre, il fut aussi le jeune et romantique matelot Maxence dans la comédie musicale *Les Ddemoiselles de Rochefort* (1967), chef d'œuvre de Jacques Demy.

PERRIN LE PRODUCTEUR

« Son amitié avec Pierre Schoendoerffer lui a fait connaître très tôt le Service cinématographique des armées », écrit Laurent Veyssièrre, directeur de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD), dans l'hommage rendu en avril dernier. « Il s'en est approché progressivement, tombant amoureux des archives qui y sont conservées. Devenu réalisateur, il a su les magnifier avec son complice Éric

Deroo en réalisant le film documentaire L'Empire du Milieu du Sud en 2010 que l'ECPAD a coproduit avec Galatée Film » [ndlr : société de production de Jacques Perrin].

L'acteur Perrin a en effet endossé dès la fin des années 1960 le costume de producteur et soutenu notamment les films engagés du réalisateur Costa-Gavras : *Z* en 1968, *État de siège* (1972), et *Section spéciale* (1974).

Vingt ans plus tard et après avoir tenu un rôle dans *Cinéma Paradiso* de Giuseppe Tornatore (1988), Jacques Perrin se distingue encore avec la production de *Microcosmos : Le Peuple de l'herbe* (1995) et *Le Peuple migrateur* (2001). Une série de succès qui lui valent nombre de récompenses.

PERRIN LE MARIN

Amoureux de la mer et ami de la marine nationale, cette dernière l'accueille officiellement en son sein en juillet 2012 : « C'est un honneur, un privilège, une marque d'estime et de fraternité d'être reconnu moi le terrien aux songes océaniques comme l'un des vôtres », déclare Jacques Perrin à l'amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la Marine. L'acteur vient d'être admis dans la réserve citoyenne au grade de capitaine de frégate. Trois ans plus tard (mars 2015), la Marine le nomme dans le corps des peintres officiels de la Marine. Jacques Perrin devient



Le lieutenant de vaisseau Willsdorff, interprété par Jacques Perrin dans le film *Le Crabe-Tambour*, réalisé en 1977 par son ami Pierre Schoendoerffer. Sur son épaule, le chat Mr. Lucifer

le premier cinéaste à porter les épaulettes du corps des POM.

En octobre 2016, devant les élèves de L'École navale, Jacques Perrin déclarait sa flamme à l'océan : « *La mer, comme un immense théâtre d'ombres et de lumières, ouverte à ceux qui ont l'âme vagabonde.* » Le 21 avril dernier, Jacques Perrin s'en est allé voguer vers d'autres horizons... ■



RÉSERVES OPÉRATIONNELLES - AUGMENTATION DE LA DURÉE ANNUELLE D'ENGAGEMENT

Question écrite n° 44020 (Assemblée nationale)

8 février 2022 – M. Jean-Philippe Ardouin interroge Mme la ministre des Armées sur la durée annuelle maximale d'engagement des réserves opérationnelles.

Les réserves, qu'elles soient citoyennes ou opérationnelles, sont une chance pour le lien Armées-Nation.

Au sens de l'article L. 4221-6 du code de la défense, la durée des activités à accomplir au titre de l'engagement à servir dans la réserve opérationnelle est limitée à soixante jours par année civile et peut être prolongée sous certaines conditions de cent cinquante jours.

Il ressort de ses nombreux échanges avec des personnels militaires et des réservistes opérationnels une volonté commune de bénéficier d'une plus grande latitude dans la fixation de la durée annuelle d'engagement de ces derniers, nombre d'entre eux souhaitant consacrer plus d'heures aux armées.

Il lui demande alors quelle augmentation pérenne de cette durée d'activité

annuelle peut être envisagée pour renforcer l'engagement des réservistes opérationnels qui en font la demande.

Réponse publiée le 3 mai 2022

La loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 a modifié la durée annuelle d'activité des réservistes opérationnels pour la faire passer de 30 à 60 jours.

Cette durée peut être augmentée jusqu'à 150 jours pour répondre aux besoins des forces armées et formations rattachées, et 210 jours lorsqu'il s'agit d'un emploi présentant un intérêt de portée nationale ou internationale.

Ainsi, la durée d'activité des réservistes peut aller d'une demi-journée à 210 jours. Toutefois, le rapport annexé à la LPM prévoit, en ce domaine, un budget annuel de 200 millions d'euros, pour un nombre de réservistes fixé à 40 000 avec une durée d'activité annuelle d'environ 37 jours par réserviste.

Cette limite budgétaire impose donc aux armées un suivi précis et attentif de la consommation des crédits alloués

à la réserve. Les armées doivent donc hiérarchiser leurs besoins et convoquer leurs réservistes en fonction des priorités établies.

De plus, la durée d'activité des réservistes dépend aussi de leur disponibilité (contraintes professionnelles, familiales, choix personnel) et de l'autorisation de leur employeur pour les durées qui dépassent 8 jours (ou 5 jours pour les entreprises de moins de 250 salariés et les agents publics).

À titre informatif, en 2021, la répartition des réservistes par nombre de jours d'activité annuelle a été la suivante :

Nombre de jours effectués	Entre 0,5 et 30	Entre 30 et 60	Entre 60 et 150	Entre 150 et 210
Nombre de réservistes	18 000	8 500	6 900	184

Ainsi au regard des besoins des armées, les conditions de recours aux personnels réservistes sont adaptées. ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>



HONORARIAT AU GRADE SUPÉRIEUR POUR LES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS

Question orale n° 1954 (Sénat)

25 novembre 2021 – M. Jean-Marc Todeschini attire l'attention de Mme la ministre des Armées au sujet de l'honorariat au grade supérieur pour les réservistes opérationnels devant quitter la réserve par atteinte de la limite d'âge de maintien.

Lorsqu'ils quittent la réserve militaire ou sont radiés, les officiers, sous-officiers et militaires du rang peuvent, sur demande de leur part, se voir accorder l'honorariat du dernier grade détenu à titre définitif. Depuis le 30 septembre 2019, les militaires qui quittent la réserve opérationnelle et demandent l'honorariat de leur grade peuvent dorénavant être proposés par l'autorité militaire au grade immédiatement supérieur dans leur corps d'appartenance. Dès lors, aucune démarche individuelle ne serait nécessaire.

La sélection, qui restera exceptionnelle, est opérée par la direction des ressources humaines ou direction du personnel de l'armée, direction ou service d'appartenance parmi les postulants les plus méritants, remplissant les conditions. Néanmoins, dans les faits, il s'avère que ce nouveau décret connaîtrait des difficultés d'application à ce stade et que les services attendent qu'une instruction soit prise en ce sens.

La réserve opérationnelle est un acteur majeur du travail de nos armées et compte dans ses rangs des personnels dévoués qui ne comptent pas leur temps et leur énergie. Les compétences professionnelles qu'ils apportent sont souvent décisives au bon déroulement du service et viennent compléter le travail des militaires d'active facilitant le quotidien ou venant ponctuellement soutenir des opérations. En outre, la réserve opérationnelle est un élément essentiel du lien armée-Nation. En tout état de cause, il apparaît nécessaire de la valoriser et de faciliter son développement.

En conséquence, il lui demande que soient apportées des précisions sur les difficultés de mise en œuvre des dispositions encadrant le passage à l'honorariat au grade supérieur.

Plus généralement, il interroge aussi le Gouvernement sur les mesures qu'il entend prendre afin de valoriser la réserve opérationnelle tant du point de vue de sa bonne intégration quotidienne au sein des armées (équipements, statut, rémunération) que de l'amélioration des conditions permettant aux réservistes de se rendre professionnellement disponibles tout en permettant aux employeurs d'en tirer des formes de bénéfiques au regard de leur responsabilité sociale.

Réponse de Mme la ministre déléguée

Monsieur le sénateur, vous le savez, le ministère des Armées a mis en place le dispositif d'honorariat au grade immédiatement supérieur par décret du 30 septembre 2019 afin de valoriser l'engagement des réservistes opérationnels les plus méritants.

Intégré à l'article R. 4211-6 du code de la défense, il est aujourd'hui immédiatement applicable par les autorités militaires qui souhaiteraient proposer leurs réservistes au regard de cette condition.

Cependant, l'obtention de l'honorariat au grade immédiatement supérieur n'est pas de droit. C'est ce caractère exceptionnel de l'attribution qui constitue l'essence même de cette mesure, en assurant une meilleure valorisation des engagements qui, par leur fréquence, leur durée et leur qualité, appellent une reconnaissance particulière.

La procédure décrite par le code de la défense sera prochainement révisée, à la lumière des conclusions et des recommandations du groupe de travail constitué de représentants de l'ensemble des forces armées et des formations rattachées.

Par souci d'équité et de reconnaissance de l'engagement de tous les militaires, il convient de veiller à la cohérence des critères conduisant à l'attribution de l'honorariat au grade immédiatement supérieur, notamment afin d'éviter qu'un réserviste opérationnel puisse ainsi obtenir un grade dans des conditions moins restrictives que celles qui sont prévues pour la promotion des militaires d'active.

Vous le savez, la Garde nationale a fait un important travail sur les sujets de la réserve opérationnelle et des formes d'engagement. C'est bien la singularité du statut des réservistes opérationnels, militaires à part entière lorsqu'ils accomplissent leur engagement, qui permet cette intégration. Ils sont ainsi assujettis aux mêmes obligations et aux mêmes droits que leurs camarades d'active, et perçoivent à ce titre la même solde.

Enfin, la relation avec les employeurs des volontaires dans les réserves opérationnelles constitue le noyau fort des politiques menées au titre de la garde nationale. Nous serons donc attentifs à cette question, mais – vous le comprenez parfaitement –, il nous faut garder un équilibre.

M. Jean-Marc Todeschini, pour la réplique

Je vous remercie de votre réponse, madame la ministre. J'espère simplement que la situation évoluera assez rapidement, dans la mesure où le même type de réponse a déjà été apporté par le passé.

Je connais les difficultés liées à ce dossier, mais je souhaite que vous le suiviez de près pour qu'il puisse avancer, car nos réservistes doivent être intégrés dans les meilleures conditions.

Je n'ai par ailleurs pas prétendu que l'accession à l'honorariat devait être automatique : elle revêt au contraire un caractère tout à fait exceptionnel. ■

À PROPOS DU DERNIER NUMÉRO DE LA REVUE

Recevant le dernier numéro d'*Armée et Défense* [ndlr : n° 4/4 2021], je voudrais vous féliciter pour son très grand intérêt ; je suis sûr que les recherches biographiques, historiques, n'ont pas dû être très faciles, mais le résultat est magnifique.

Juste une petite correction : dans la liste de présidents de l'UNOR, vous indiquez le lieutenant-colonel Louis Rouzée, de 1961 à 1971. En fait, il s'agit de Louis Rouzée que mon père alors lieutenant-colonel de réserve (artillerie anti-aérienne) connaissait bien.

Je pense que comme lui, il était ingénieur de l'École Centrale de Paris. Je l'avais moi-même rencontré à Lille.

D'après le carnet du jour du *Figaro* du 12 janvier, annonçant le décès de son épouse, Louis Rouzée est décédé en 1990.

Le président de l'association Saumur-ANORABC rappelle son souvenir ; il en fut le président-fondateur. Il était né en 1906, mon père en 1905.

Concernant l'article sur la formation des OR de l'armée de terre, je voudrais apporter un petit complément. Il y eut – au moins pendant la période de la guerre d'Algérie – une autre filière de formation, passant par les corps de troupe.

Dans mon exemple personnel, étant du contingent 56-1B, j'ai été incorporé au 25^e bataillon de génie de l'Air le 2/5/1956 comme sapeur de l'Air 2^e classe.

Sans avoir suivi aucune préparation militaire, j'ai fait mes classes pendant 5 mois, au cours desquelles, j'ai passé un examen (un concours?) qui m'a vu intégrer le 1^{er} octobre 1956 l'École d'application du génie (EAG) comme EOR.

La formation à Angers a alors duré cinq mois, terminée fin février 1957 avec le brevet de chef de section ; et même, par suite de mes bons résultats, directement avec le galon de sous-lieutenant.

À mon humble avis, cette préparation sans les Préparations militaires avait été décidée pour augmenter le nombre d'OR. Mais je ne suis pas dans le secret des dieux et je n'ai jamais eu la curiosité de rechercher quels étaient les textes officiels de cette époque. ■

Colonel (H) Jean Courouble

Voici quelques précisions qui méritaient d'être apportées.

Un grand merci à notre fidèle lecteur qui fut même à une époque l'un des relecteurs-correcteurs de notre revue.

INTERACTIVITÉ avec votre revue

**Armée
& Défense**
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2022 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

En savoir +  Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné date effective du changement d'adresse



association

Tégo

VOUS SOUTIENS DANS TOUTES VOS MISSIONS
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

ENSEMBLE

AVEC TÉGO

SUIVEZ-NOUS SUR ASSOCIATIONTEGO.FR



L'association Tégo vous apporte la meilleure protection sociale avec ses partenaires assureurs. Grâce à sa politique d'entraide et de solidarité, l'association Tégo vous accompagne, vous et votre famille, en cas de coup dur.

ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT

Association Tégo, déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 - 153, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS. © Pierre Fernandez/ECPAD/Défense - Adobe Stock (Jacob Lund)

RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS

VENEZ DÉCOUVRIR
NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE.

-10%⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

POUR LES ADHÉRENTS UNÉO

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION
OU ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE



**1^{er} ASSUREUR DES AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

ASSURÉMENT HUMAIN



« Cette solution est pensée et développée pour protéger les militaires et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

(1) Offre réservée aux agents du service public, personnels des métiers de l'armée. Réduction de 10% sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. (2) Réduction de 20% pour le 1^{er} nouveau contrat AUTO PASS, habitation DOMO PASS, Accidents et Famille ou Protection Juridique souscrit en tant qu'adhérent Unéo. Cette réduction est valable sur le montant de la première année de cotisation pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et n'est pas cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS, Accidents & Famille et Protection Juridique en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et/ou Covéa Protection Juridique.